



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume I.

Montreal, (Bas-Canada) Juin, 1857.

No. 6.

SOMMAIRE.—**BIOGRAPHIE:**—Le Dr. Jean Blanchet, par J. C. Taché.—**LITTÉRATURE:**—L'honnête famille, traduit de l'anglais de Miss Edgeworth, (suite et fin).—**AGRICULTURE:** De la plantation, de la taille et de la greffe des arbres fruitiers, par J. L.—**ÉDUCATION:** De l'emploi du temps dans les écoles.—Exercices pour les élèves des écoles.—Vers à apprendre par cœur.—L'oraison dominicale, par Lamartine.—Adieu d'une petite fille à l'école, par Mme Desbordes Valmore.—Sujet de composition.—Le coucher du soleil sur la mer, par Chateaubriand.—Statistiques pour former au calcul et exercer la mémoire des chiffres.—**AVIS OFFICIELS:** Diplômes accordés par les bureaux des examinateurs des districts de Kamouraska, de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal.—Dons faits à la bibliothèque du département de l'Instruction publique.—**AVIS DIVERS:** Troisième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier.—Institutrice disponible.—Etat des sommes payées par le département depuis le premier Janvier au 30 Juin 1857.—**EDITORIAL:** Compte-rendu de la seconde conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier.—Lecture de M. le professeur Verreau.—Projet de constitution de l'association des instituteurs en rapport avec l'école normale Jacques-Cartier.—Lecture de M. le professeur Devisme.—Architecture des écoles, 2me article.—Revue bibliographique.—Expédition du Dr. Kane aux régions arctiques.—Bulletin des publications et réimpressions les plus récentes, Paris, New-York, Montréal, Québec.—Petite revue mensuelle.—**GRAVURE:** Portrait du Docteur Jean Blanchet.

BIOGRAPHIE.

Le Dr. Jean Blanchet.

Les citoyens de Québec viennent de confier au repos de leur dernière demeure sur cette terre les restes mortels d'un de nos plus distingués concitoyens. Recueillons quelques-uns des détails de cette existence si pleine, puisqu'elle a été marquée par les œuvres de la charité.

Feu le Docteur Jean-Baptiste Blanchet naquit le 17 mai 1795, dans la paroisse de Saint-Pierre de la Rivière du Sud. Ses parents, Joseph Blanchet et Marie Pélagie Cloutier, étaient des cultivateurs aisés et ayant conservé ces mœurs patriarcales qui distinguent les habitants canadiens. Il nous semble assister à la cérémonie du baptême qui fut faite par le vénérable curé, M. Paquet, entendre du haut du Coteau le son argenté de la cloche de la jolie église, et prendre part aux réjouissances qui saluèrent l'arrivée d'un nouveau membre de la brave famille.

Les années d'enfance et de première jeunesse de Jean Blanchet s'écoulèrent au sein de sa famille, jusqu'à l'époque où dut commencer son éducation dont se chargea le Docteur François Blanchet, son oncle, qui a laissé son nom dans l'histoire de nos luttes politiques comme dans celle de l'art médical canadien. Mis de bonne heure au séminaire de Québec, Jean Blanchet en sortit à l'âge de dix-sept ans pour commencer, sous les soins de son oncle, les études de la profession médicale à laquelle il se destinait.

En 1818, à l'âge révolu de vingt-deux ans, il partit pour l'Europe afin d'y compléter des études brillamment commencées.

Le jeune élève, en compagnie de ses camarades, les docteurs Parent et Mercier, étudia à Londres durant une partie de l'année 1818, puis se rendit à Paris où il suivit à l'Hôtel-Dieu les cours de Dupuytren, et, à l'Hôpital du Gros Caillou, la clinique chirurgicale de Larrey. Revenu à Londres, il continua à suivre les leçons de Sir Astly Cooper, de Sir William Blizard, de Curry et de Blundell. En 1820, il subit un examen dont le résultat fut l'obtention du diplôme du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Revenu dans son pays, le Docteur Blanchet s'établit à Québec, où, en société avec son oncle, il pratiqua sa profession en même temps qu'il se livrait à l'enseignement de l'anatomie à l'Hôpital des émigrés, qui se trouvait situé près de l'endroit où s'élève maintenant l'église du faubourg saint Jean. Au décès de son oncle, en 1830, Jean Blanchet fixa sa demeure dans l'ancienne maison de son protecteur, au coin des rues du Palais et des Pauvres, maison qu'il a toujours habitée depuis et dans laquelle il vient de terminer sa carrière.

L'affreuse épidémie de 1832, le choléra, qui ravagea Québec, fit ressortir dans tout son éclat le dévouement de Jean Blanchet dans l'exercice de sa profession. Il serait impossible de dire à combien de fatigues et de dangers il fut exposé pendant les plusieurs mois que dura le fléau : nuit et jour il était sur pied, et, tombant de lassitude, il se relevait pour courir à qui demandait son secours, sans voir dans ceux qui l'appelaient, pauvres ou riches, autre chose que des frères et des concitoyens.

En 1834, il fut appelé par le Comté de Québec à la représentation parlementaire, et siégea comme député de ce Comté dans l'Assemblée Législative du Bas-Canada jusqu'en 1837, époque de l'insurrection. En politique, Jean Blanchet se montra fidèle aux traditions de famille à lui léguées par son oncle, François Blanchet, qui, en 1812, avait été emprisonné, conjointement avec les Taschereau, les Bédard et les Lefrançois, pour avoir défendu les droits du pays contre l'oligarchie coloniale du temps.

De 1838 à 1847, Jean Blanchet se consacra exclusivement à la pratique de sa profession, et vécut complètement retiré, ne jouissant du commerce de la société qu'avec quelques amis, et vouant son temps à l'étude et à l'exercice de ses pénibles devoirs ; tenant le sceptre de la chirurgie à Québec, médecin hors ligne, accoucheur célèbre, il avait la clientèle la plus vaste qu'il soit possible à un praticien de servir, et tout le monde, et ses confrères plus que tous les autres, s'étonnaient qu'il pût y suffire.

Le plus beau titre de gloire de Jean Blanchet, celui que nous voudrions voir gravé sur son tombeau, seul et à l'exclusion de tout autre, ce titre il le reçut de la voix commune de ses concitoyens et le voici : *Le Médecin des Pauvres*. Il était le médecin de bien des riches par droit de conquête du talent ; mais il était le médecin des pauvres par droit d'affection. Citons un trait qui nous a été raconté, alors que nous étions étudiant en médecine et qu'élevé de feu Denis Blanchet, fils de François Blanchet et cousin de Jean, nous étions admis à la faveur d'assister aux opérations chirurgicales que pratiquait ce dernier.

C'était, si notre mémoire ne nous fait défaut, en 1834, à l'époque du second choléra : un carrosse, attelé de deux chevaux échauffés par une course rapide, s'arrêtait à la porte d'une pauvre maison, à l'extrémité d'un de nos faubourgs, et l'un de nos plus riches citadins en descendait pour frapper à l'humble logis, en donnant des signes d'une agitation et d'une inquiétude mortelles.

Qu'y avait-il donc dans cette pauvre demeure qui pût attirer vers elle ce riche équipage ? Il y avait une malheureuse femme en proie aux douleurs d'un enfantement laborieux et souffrant en même temps

d'une atteinte du choléra ; il y avait encore, au lit de cette pauvre femme, Jean Blanchet, son médecin, que M.*** venait en grande hâte chercher pour l'enmener auprès de son père tombé malade.

Aux coups qu'on venait d'entendre frapper à la porte, la malheureuse femme dirigea vers Jean Blanchet des regards suppliants. On vient vous chercher, Docteur, ah ! par pitié ne m'abandonnez pas... Non, mon amie, répond le *médecin des pauvres*, pour aucune raison je ne vous abandonnerai.

— Mon cher Docteur, dit à notre héros M.***, dans le court entretien qui eut lieu à travers la porte entrebaillée, hâtez-vous de monter dans ma voiture, mon père est bien malade.

— Impossible, mon cher monsieur, dit Jean Blanchet, j'ai ici une pauvre malade qui requiert tous mes soins.

— Mais je vais envoyer mon domestique en toute hâte chercher un autre médecin pour votre malade, et alors, n'est-ce pas, vous viendrez voir mon père ? Vous savez qu'il a confiance en vous, vous êtes notre médecin.

— Je suis aussi le médecin de cette pauvre femme ; impossible de la laisser ; après, je suis à vos ordres.

Le brave citoyen s'inclina devant cette fermeté du devoir ; et Dieu, récompensant son respect pour cette vertu publique et son amour pour son père, sauva celui-ci dont Jean Blanchet est demeuré le médecin.

Jean Blanchet avait été médecin visiteur et professeur de l'Hôpital des émigrés, comme nous l'avons dit, et de plus membre des différents bureaux provinciaux pour l'examen des élèves et l'admission des récipiendaires à la pratique des différentes branches de l'art de guérir ; en 1847, il fut nommé médecin visiteur de l'Hôpital de la Marine et professeur de clinique chirurgicale à l'école de médecine.

Les immenses travaux, imposés à Jean Blanchet par le service médical de sa vaste clientèle, le forcèrent à résigner, en 1848, sa charge de médecin visiteur de l'Hôpital de la Marine.

Lorsqu'il fut fondé la faculté de médecine de l'université Laval, en 1853, Jean Blanchet fut nommé doyen de la faculté et professeur d'institutes de médecine et de physiologie.

Jusqu'à l'époque où nous sommes rendu de la vie de notre digne compatriote, sa santé n'avait jamais subi la moindre atteinte ; il avait traversé les épidémies sans en être touché ; mais, vers le commencement de 1854, il fut frappé d'une attaque de fièvres typhoïdes dont il ressentit pendant six mois les effets.

En 1854, il fut élu député à la Chambre d'Assemblée par la cité de Québec et, malgré l'état précaire d'une santé ruinée par les fatigues, il assista régulièrement aux séances de la session législative de la même année. Ce fut encore en 1854 qu'il prononça le discours d'inauguration de la faculté de médecine, à la grande fête universitaire du mois de septembre. Au printemps de 1855, il commença à ressentir les atteintes de la terrible maladie de la pierre, qui le forcèrent d'interrompre presque entièrement l'exercice des fonctions multiples dont il était investi.

Ce fut en mai 1856 qu'il se soumit avec un courage incroyable à

l'opération cruelle de lithotomie, que lui-même il avait pratiquée quinze fois avec un succès presque constant. Le Docteur Landry, choisi par lui comme opérateur, accomplit la dangereuse opération avec un succès complet, qui fut suivi d'une guérison assez prompte. Mais la santé ne pouvait reprendre le dessus sur cette constitution ruinée par les veilles et les travaux d'une longue vie consacrée à de pénibles fonctions, et le *médecin des pauvres* dut payer le commun tribut de la nature, le 22 avril 1857, à l'âge de soixante-deux ans. C'est Monseigneur de Tloa, confesseur du défunt, qui l'assista dans les derniers moments de sa vie, et qui, fondant son espérance sur tant d'œuvres de bienfaisance de l'illustre mourant, a dû lui dire avec confiance ces sublimes paroles de l'église : " *Allez, âme chrétienne.* "

Comme médecin, Jean Blanchet se place parmi les hommes les plus distingués qu'ait produits le Canada. Son immense pratique en obstétrique lui a fourni un champ d'observations qui s'étendait au chiffre considérable de 12,000 cas. C'est surtout comme chirurgien qu'il était connu ; son aphorisme de prédilection était : *sat cito, si sat bene*, " c'est assez tôt fait, quand c'est bien fait. " Aussi, avec

quelle précision et quelle sûreté il procédait, et combien il était habile dans les soins à donner, soit avant, soit après les opérations ! Jean Blanchet a exécuté les opérations les plus difficiles de la chirurgie et avec un succès étonnant ; il a pratiqué plus de cinquante fois les différentes opérations de la hernie, et nous avons nous-même assisté à une ablation du maxillaire supérieur faite par lui avec parfaite réussite sur une dame, dans un cas d'ostéosarcome. Nous avons déjà dit qu'il a pratiqué quinze fois la lithotomie. Nos lecteurs viennent de voir que lui-même fut obligé de se soumettre à cette opération ; au moment où le Dr. Landry allait commencer son incision, Jean Blanchet, attirant son attention, répéta avec un calme remarquable cette maxime qui l'avait guidé dans toute sa vie chirurgicale : " Mon cher docteur, dit-il à son jeune chirurgien, " la sûreté avant la célérité. "

Jean Blanchet est mort garçon ; sa famille, c'étaient les enfants de ses frères qu'il a comblés de bienfaits, ses pauvres et ses élèves, dont deux sont ses neveux, et l'un, M. Hilarion Blanchet, est son successeur dans la pratique.

Les funérailles du Docteur Blanchet ont eu lieu à Québec : les dépouilles mortelles du défunt ont été accompagnées d'abord de sa demeure à la cathédrale, puis, de l'église au cimetière Saint Charles, à la suite du service, par un concours immense de citoyens. Les professeurs et élèves de l'Université-Laval et du Séminaire de Québec, au nombre d'à-peu-près trois cents personnes, suivaient le corps ; les coins du poêle étaient tenus par MM. les Docteurs Painchaud, Morin, Bardy, Sewell, Nault et Landry. Le service funèbre, auquel assistait sa Grâce Monseigneur l'Archevêque avec toute sa maison, a été chanté par M. le curé de Québec.

J. C. TACHE'.



J. Blanchet

LITTÉRATURE.

L'honnête Famille.

V.

(SUITE ET FIN.)

Cependant Frank, par sa bonne conduite, son zèle et son aptitude au travail, avait trouvé chez son patron, M. Barlow, d'aussi excellentes dispositions en sa faveur que son frère James chez M. Cleghorn.

« Vous êtes un brave et bon jeune homme, lui disait un jour M. Barlow, et je ne suis nullement surpris de votre affection pour le père qui vous a inspiré les sentiments que vous montrez et les principes qui vous servent de règle de conduite. Mais quelle honte qu'un tel père soit dans une maison de charité ! Vous dites qu'il ne veut pas consentir à être à charge à aucun d'entre vous et qu'il ne veut recevoir aucun secours de ses propres enfants. C'est une fierté louable et qui convient à un honorable laboureur ; mais je ne le blâme pas. Mais, mon cher Frank, dites à votre père qu'il peut accepter les secours de votre ami aussi bien que les vôtres. Vous aurez chez moi un crédit de 500 livres sterling, quand il vous plaira... Ne me remerciez pas, mon garçon, je vous dois la moitié de cet argent pour les services que vous me rendez comme clerc dans mon étude, et l'autre moitié m'est suffisamment garantie par votre aptitude et vos succès futurs dans les affaires. Vous pourrez me payer dans un an ou deux ; ainsi vous ne m'aurez aucune obligation. Je prendrai même votre billet pour la moitié de la somme, si cela peut satisfaire votre fierté et celle de votre père. »

La manière dont cette proposition était faite toucha le cœur de Frank. Il était trop sensible pour ne pas être ému de tant de bonté. Il allait exprimer dans les termes les plus vifs toute sa reconnaissance, lorsque M. Barlow l'interrompit :

« Venez, venez, pourquoi perdez-vous votre temps ici à parler sentiment quand nous avons à écrire sur papier timbré ? Voici de l'ouvrage qui exige quelque diligence : un contrat de mariage à expédier pour M. Folingsby, neveu de Mme Hungerford. »

Frank se mit à dresser le contrat.

Tandis qu'il écrivait avec son patron, ils furent interrompus par l'arrivée de M. Josiah Crumpe. Il venait annoncer à M. Barlow la mort de mistress Crumpe et requérir son assistance pour ouvrir le testament. La pauvre dame avait languie plusieurs mois de plus qu'on ne pensait ; et pendant toute sa maladie, Patty, avec une inépuisable douceur de caractère, avait enduré tous ses caprices et ses mauvais traitements. Ceux qui supposaient qu'elle agissait par intérêt croyaient qu'elle avait usé de tout son empire sur l'esprit de sa maîtresse pour son propre avantage. Ils étaient certains qu'elle lui avait laissé une grande partie de sa fortune. Les parents de mistress Crumpe en étaient tellement persuadés que, lorsqu'ils se trouvèrent réunis pour entendre la lecture du testament par le ministère de M. Barlow, ils se disaient déjà l'un à l'autre en murmurant :

« Nous passerons par-dessus le testament ; nous l'attaquerons en justice. Mistress Crumpe n'était pas dans son bon sens quand elle a fait cet acte de dernière volonté ; elle avait éprouvé deux attaques de paralysie, cela est facile à prouver. Nous passerons pardessus le testament. »

M. Josiah Crumpe ne faisait pas partie de ceux qui murmuraient ; il se tenait à l'écart, appuyé sur sa canne, et gardait le silence.

M. Barlow rompit les cachets du testament, l'ouvrit et le lut à ces gens avides. Quel ne fut pas leur étonnement quand ils apprirent que toute la fortune de Mme Crumpe était laissée à M. Josiah Crumpe ! Les motifs de ce legs étaient formulés en ces termes :

« M. Josiah Crumpe étant la seule personne de ma famille

qui ne m'ait jamais tourmentée pour mon argent depuis que je suis sur mon lit de douleur, je lui lègue tous mes biens. Je me fie à sa loyauté pour assurer un sort convenable à l'excellente Patty Frankland, pour laquelle il connaît mes intentions. C'est pour me rendre aux désirs de cette jeune personne que je ne lui ai rien laissé. Je lègue seulement 50 guinées pour subvenir aux besoins de son vieux père. »

M. Josiah Crumpe fut le seul qui entendit sans s'émouvoir la lecture des dernières volontés de sa parente. Tous les autres étaient bruyants dans leurs reproches ou hypocrites dans leurs félicitations.

Aussitôt que le tumulte causé par le désappointement général fut apaisé, M. Crumpe se leva, et comptant avec sa canne les personnes présentes ;

« Vous voilà dix, je crois, dit-il. Eh bien ! chacun de vous me déteste ; mais cela ne change rien à mes desseins. Je soutiendrai ma réputation de franc et loyal marchand anglais, par respect pour moi-même... non par amour pour vous. Je n'ai pas besoin de l'argent de la défunte : j'ai assez de ma fortune et de mon commerce, sans courir après les héritages. Pourquoi tourmentiez-vous une femme mourante ? Si vous vous étiez mieux conduits, vous auriez été mieux traités ; mais c'est assez pour l'instant. Chacun de vous touchera une somme de 1000 guinées, de laquelle il déduira 50 livres pour les donner à cette généreuse enfant. Je suis sûr que vous regrettez votre injustice à son égard. »

Les assistants étaient trop intéressés à satisfaire M. Crumpe pour ne pas, à l'envi l'un de l'autre, rendre justice à Patty. Quelques-uns même déclarèrent qu'ils n'avaient jamais eu de soupçons contre elle. Ils consentirent très-volontiers à donner les cinquante guinées en déduction de ce qui leur revenait, et comme une sorte d'hommage au mérite de Patty.

Maîtresse alors de cinq cents guinées, elle s'écria :

« O mon cher père ! vous ne resterez pas plus longtemps dans une maison de charité ! Demain sera le plus heureux jour de ma vie... Je ne sais comment vous remercier, monsieur, continua-t-elle en se tournant vers son bienfaiteur.

— Vous m'avez remercié comme vous le deviez et comme je l'aime le mieux, dit le marchand d'un ton simple, et maintenant n'en parlons plus.

Patty se tut pour ne pas contrarier M. Crumpe ; mais elle était impatiente de raconter sa bonne fortune à son frère Frank. Aussi, voulut-elle s'en retourner à Monmouth avec M. Barlow, dans l'espérance de le voir au plus tôt.

« Vous trouverez, lui dit-il, votre frère très-occupé à mettre en ordre des papiers afin de dresser un contrat de mariage. »

Cependant le contrat était terminé, M. Barlow, en rentrant à son étude, l'examina avec soin, et comme il le trouva parfaitement en règle, il envoya Frank le porter aussitôt chez M. Folingsby.

Quand Frank arriva, M. Folingsby était seul.

« Asseyez-vous, je vous prie, monsieur, lui dit-il. Quoique je n'aie jamais eu le plaisir de vous voir, votre nom m'est pourtant bien connu. Vous êtes le frère de Fanny Frankland. C'est une excellente jeune fille ! Vous avez raison d'être fier de votre sœur. Je serais heureux de pouvoir rendre quelque service à vous ou à votre famille. Parlez, et dites-moi ce que je puis faire pour vous. »

Frank baisa les yeux et garda le silence ; car il pensait que M. Folingsby devait se souvenir de l'injustice que lui ou son agent avait commise en renvoyant le vieux Frankland de sa ferme. Il était trop fier pour demander un service à celui dont il pensait devoir attendre une réparation.

En réalité, M. Folingsby avait, comme il le disait, « laissé tous ces soins à son agent, » et il connaissait si peu les affaires de ses fermiers, leurs personnes et même leurs noms, qu'il n'avait pas en ce moment la moindre idée que Frank fût le fils d'un des plus anciens tenanciers de ses propriétés. Il ignorait que le vieux Frankland avait été réduit à chercher un asile dans une maison de charité, par suite de l'injustice

de son homme d'affaires. Etonné du silence glacial de Frank, il le pressa de questions et ce fut avec une surprise mêlée de honte qu'il apprit la vérité.

— Grand Dieu ! s'écria-t-il, ma négligence a donc été la cause de tous les malheurs de votre père, du père de Fanny Frankland ? Je me rappelle, maintenant que vous me mettez sur la voie, quelque chose d'un vieillard avec une belle chevelure blanche, qui vint me parler d'affaires, précisément au moment de mon départ pour les courses d'Ascot. C'était donc votre père ? Je me souviens que je lui dis que j'étais très-pressé, et que mon homme d'affaires, M. Deal, lui rendrait certainement justice. En cela j'ai été indignement trompé, et j'ai eu beaucoup à souffrir d'avoir donné ma confiance à un tel homme. Grâce à Dieu, je m'occuperai désormais de mes affaires et je suis bien résolu à y voir clair à l'avenir. Ma tête n'est plus occupée de chevaux, de voitures et de courses. Il y a temps pour tout ; mes jours de folie sont passés ; je désire seulement que ma négligence ne fasse de tort qu'à moi-même. Tout ce que je puis faire maintenant, continua M. Folingsby, c'est de réparer autant que possible le passé. Je commencerai par votre père. Fort heureusement, j'en ai les moyens en mon pouvoir. Je puis disposer en ce moment de sa ferme, et demain elle lui sera rendue. Le fermier qui l'avait remplacé vient de résilier son bail, sur lequel il me doit un arriéré considérable ; mais il y a bâti une bonne maison, et j'en suis ravi pour votre père. Dites-lui qu'il pourra l'occuper, et que je suis prêt à le remettre en possession. J'ai hâte de réparer le tort que je lui ai fait, ou du moins que je lui ai laissé faire en mon nom."

Frank était si transporté de joie qu'il pouvait à peine trouver un mot de remerciement. En revenant à la maison, il entra chez Mme Hungerford pour raconter cette bonne nouvelle à sa sœur Fanny. C'était la veille du jour anniversaire de la naissance de leur père.

L'heureux jour arriva. Le vieux Frankland était occupé dans son petit jardin, lorsqu'il entendit la voix de ses enfants qui venaient à lui :

— Fanny, Patty, James, Frank, soyez les bienvenus, mes enfants ! soyez les bienvenus ! Je savais que vous seriez assez bons pour venir voir aujourd'hui votre vieux père ; aussi, j'ai cueilli quelques-unes de mes groseilles pour vous afin de fêter de mon mieux votre bienvenue. Mais, je m'étonne que vous ne soyez pas honteux de me rendre visite dans une telle maison. Quels joyeux garçons ! quelles rieuses fillettes ! Je vois bien que j'avais raison d'être fier de vous tous ; mais je crois ne vous avoir jamais vu l'air si heureux, tous tant que vous êtes.

— Peut-être, mon père, dit Fanny, est-ce parce que vous ne nous avez jamais vus si heureux depuis que nous sommes au monde. Asseyez-vous, cher père, là, sous ce berceau ; nous nous mettrons sur le gazon, à vos pieds, et chacun vous contera son histoire et dira ses bonnes nouvelles.

— Mes enfants, reprit le vieillard, faites comme vous voudrez ; mon vieux cœur nage dans la joie de vous voir tous si heureusement réunis autour de moi.

Le père s'assit sous le berceau et ses enfants se placèrent à ses pieds. Patty parla la première ; puis Fanny, puis James, puis Frank. Quand ils eurent raconté toutes leurs petites histoires, ils offrirent à leur père, dans une bourse, leur fortune réunie ; c'était la récompense de leur bonne conduite.

— Mes enfants chéris, dit Frankland, qui ne pouvait plus retenir ses larmes, c'est trop de bonheur pour moi ! c'est le plus heureux moment de ma vie ! Personne, si ce n'est le père de tels enfants, ne peut savoir ce que je ressens ! Votre réussite dans le monde me fait dix fois plus de plaisir, parce que je sais que vous ne la devez qu'à vous-mêmes.

— Oh ! non, mon cher père, s'écrièrent-ils d'un commun accord ; non, mon cher père, nous ne devons nos succès qu'à vous seul ! Tout ce que nous avons est dû aux soins que

vous nous avez prodigués dès notre plus tendre enfance. Si vous n'aviez pas veillé sur nous, si vous ne nous aviez pas si bien élevés, nous ne serions pas si heureux maintenant."

Ici, ils furent interrompus par la fidèle Anna, qui demeurait toujours avec le vieux Frankland. Elle traversa le jardin en courant si vite, qu'en arrivant près du berceau elle ne pouvait plus ni respirer ni parler.

— Chers cœurs, Dieu vous bénisse tous ! s'écria-t-elle aussitôt qu'elle put respirer. Mais ce n'est pas le moment de rester assis où vous êtes. Rentrez, monsieur, pour l'amour du ciel, dit-elle en s'adressant à son vieux maître, rentrez pour être prêt.... rentrez tous pour être prêts....

— Prêts ! prêts à quoi ?

— Oh ! prêts à de belles choses ! à de bien belles choses ! Rentrez seulement, et je vous dirai tout en chemin.... Comme je me suis piqué la main après ces groseilles !.... Mais ce n'est rien que cela. Vous n'avez donc pas entendu un mot de ce qui se passe ?.... Non, comment l'auriez-vous pu ? Est-ce que vous avez seulement pris garde à moi quand vous êtes entrés ?

— Il faut nous le pardonner, bonne Anna ; nous étions si pressés de voir notre père que nous ne pensions à rien ni à personne.

— C'est très naturel. Eh bien ! miss Fanny, je suis allée à la grande maison, chez votre dame ; une bien bonne dame, vous savez. Mme Hungerford m'a envoyé chercher pour lui parler, et j'ai appris des choses que vous ne savez pas encore. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a une voiture qui vient ici pour emmener mon maître à sa nouvelle habitation, et il y a des chevaux et des selles pour vous, et vous, et puis vous, et moi. Mme Hungerford vient dans sa calèche ; M. Folingsby arrive dans son char-à-bancs ; M. Barlow dans la voiture de M. Josiah Crumpe, et M. Clegghorn et sa jolie fille dans un cabriolet ; et... et une foule d'autres voitures des amis de Mme Hungerford ; et il y a une grande foule dans la rue.... et je suis venue pour préparer le déjeuner.

— Oh ! mon père, s'écria Frank, dépêchez-vous et quittez cet uniforme avant qu'ils viennent. Nous avons acheté des vêtements neufs pour vous.

Frank lui ôta l'uniforme, comme il disait, et le jeta loin de lui en disant :

— Mon père ne te portera plus désormais."

Fanny finissait de nouer la cravate de son père, et Patty avait à peine lissé ses cheveux blancs, lorsqu'on entendit le bruit des voitures. Tout ce qu'Anna venait de dire était vrai. Mme Hungerford avait invité tous ses amis et toutes les personnes qui connaissaient la bonne conduite des Frankland à l'accompagner dans cette joyeuse occasion.

— Les cavalcades et les processions triomphales, disait-elle, sont ordinairement de pures folies..., de simples satisfactions accordées à la vanité, tandis qu'aujourd'hui c'est un hommage rendu à la vertu. Nous donnerons un bon exemple au pays en montrant que nous respectons et que nous admirons la vertu partout où elle se rencontre. Voici toute une famille dont la conduite est admirable ; ces enfants ont fait tous leurs efforts pour arracher leur père à la pénible condition où il se trouvait réduit, sans qu'il eût la moindre faute à se reprocher. Ils ont réussi. Donnons-leur ce qu'ils estimeront plus que de l'argent, le témoignage de notre estime."

Convaincus et entraînés par les discours de Mme Hungerford, tous ses amis, toutes ses connaissances l'accompagnèrent à la maison de charité. Une grande foule suivait, et le vieux Frankland fut emmené comme en triomphe par ses enfants à sa nouvelle habitation.

L'heureux père vécut encore d'assez longues années pour voir s'accroître la prospérité de sa famille.

Puissent tous les bons pères avoir des enfants aussi reconnaissants !

(Traduit de l'anglais de miss EDGEMORTH.)

AGRICULTURE.

De la plantation, de la greffe et de la taille des arbres fruitiers.

Depuis quelques années, la culture des arbres fruitiers est devenue très importante dans le Bas-Canada. Il est de fait notoire que la pomme entre pour beaucoup dans notre commerce local et qu'elle contribue à donner à certains cultivateurs des alentours de Montréal une aisance qu'ils auraient difficilement pu acquérir sans la culture qu'ils en font. Les profits qu'ils en retirent sont d'autant plus considérables qu'elle n'exige comparativement que peu de soins. Or, il est certain qu'un champ, quelque fertile qu'il soit, ne produit jamais autant qu'un verger bien entretenu; ce dernier rapportera même trois fois autant sur une étendue d'égale grandeur.

Mais le verger n'est pas seulement utile: c'est encore un ornement. L'agriculteur devrait, partout où la nature du sol l'admet, planter des arbres fruitiers autour ou auprès de sa demeure. Le printemps, ils se couvrent de fleurs odorantes; durant les chaleurs de l'été, ils donnent un ombrage salutaire, et, quand vient l'automne, rien n'égale la beauté des teintes que prend leur feuillage et la saveur des fruits qu'ils offrent. Il serait à désirer que l'on comprit bien tout le parti qu'on en peut tirer.

Parmi les moyens que l'on emploie pour en perpétuer ou améliorer l'espèce, la plantation, la greffe et la taille sont les principaux.

1o. La première de ces opérations demande de l'intelligence et beaucoup de soins.

"L'arbre, dit M. Louis du Bois, dans son livre intitulé *"Pratique simplifiée du jardinage,"* ayant été tiré du sol, soit à racines nues soit en motte, ce qui est préférable, doit être sans délai transporté au lieu où on doit le mettre en terre, afin d'éviter l'égrainage des mottes, et les effets du hâle, de la gelée, de la pluie, qui altèrent le tissu des racines du bon état desquelles dépend le succès de la reprise.

"Quelquefois il se trouve des racines difformes ou endommagées: il faut les couper net à la serpe, ainsi que celles qui, trop mal disposées, menaceraient de s'enchevêtrer. En général, moins on mutile les extrémités des arbres, mieux ils réussissent."

Les plantations se font avec succès à la fin de l'automne. On doit s'abstenir de cet important travail durant les pluies: la terre adhérerait trop alors aux racines et se distribuerait mal. On doit pareillement s'en abstenir quand il gèle, "parce que, ajoute le même auteur, la gelée durcit par grumeaux la terre qu'on ne saurait distribuer meuble entre les petites racines.

"Autant qu'on le peut, il faut planter des sujets qui soient jeunes; moins ils seront âgés, plus aisément ils reprendront.

"Un terrain profond, sain et meuble, un peu pierreux est celui qui convient le mieux à la plupart des arbres fruitiers.

"Dans le cas où le verger serait livré au pâturage, il n'aura pas besoin d'engrais, pour peu d'ailleurs que le terrain en soit substantiel; mais, si on le fait faucher, il faudra nécessairement étendre tous les deux ou trois ans, soit du fumier. . . soit du terreau au pied de chacun des arbres, surtout de ceux qui sont les moins vigoureux."

2o. La greffe se fait ordinairement au printemps, au moment où la sève monte, quand l'écorce cesse d'adhérer au bois, et aux approches de l'automne, à l'époque de la seconde sève. Elle consiste dans l'union que l'on fait d'une partie végétale vivante que l'on détache d'un arbre avec une autre.

Les plus usitées sont la greffe en écusson, la greffe à couronne et la greffe en fente; cette dernière se pratique avant que la sève ait détaché l'écorce du bois.

La greffe en écusson se fait de la manière suivante. On coupe d'un bon arbre une petite portion triangulaire d'écorce un peu plus longue que large, mais au milieu de laquelle on puisse apercevoir les traces d'une branche avec au moins un œil ou bourgeon.

Pour écussonner un sujet on ouvre dans son écorce avec le greffoir deux incisions qui forment le T, puis, avec la spatule du greffoir on soulève légèrement l'écorce de dessus le bois du sujet. On dépouille l'œil de l'écusson de ses feuilles, dont on casse ou coupe le pédoncule ou queue sans ébranler le bourgeon; on l'insère sous l'écorce, de manière qu'à l'exception de l'œil, il soit à peu près entièrement recouvert par elle. Il faut couvrir le tout, mais toujours en laissant l'œil à nu avec un peu de terre et de mousse fine, et on le lie avec un cordon mince de filasse que l'on coupe, sans l'enlever ni le déplacer un mois après, seulement pour ne pas gêner la circulation de la sève.

La greffe en couronne se fait en séparant l'écorce d'avec le bois, en différents endroits, en y enfonçant un petit coin; on glisse ensuite dans ces diverses ouvertures autant de rameaux ou greffes que l'on

juge convenable; mais chacune de ces greffes doit avoir quatre ou cinq bons yeux et être taillée aux extrémités de façon à s'adapter parfaitement aux ouvertures que l'on a faites. Cette greffe ne convient qu'aux gros arbres, dont on doit préalablement enlever la cime à l'aide d'une scie.

La greffe en fente se pratique comme suit: on commence par enlever la tête de l'arbre ou de la branche sur lesquels on veut la faire, puis, à l'aide d'un couteau ou d'un autre instrument tranchant on ouvre la partie que l'on vient d'élever, et on y enfonce un coin afin de la tenir ouverte. La branche que l'on ente ainsi doit avoir au moins 15 à 18 pouces de longueur et être garnie d'au moins quatre à cinq bons yeux ou bourgeons. Après en avoir taillé l'extrémité en lame de couteau, on l'introduit dans la plaie, puis on retire le coin. On rapproche ensuite les écorces de la greffe et du sujet greffé et on enduit le tout de terre glaise, après l'avoir entouré soigneusement d'écorces flexibles taillées en lanières.

Les greffes doivent avoir autant que possible le diamètre des sujets sur lesquels on les pose.

3o. La taille se fait à l'époque où la sève commence à se mettre en mouvement, c'est-à-dire, vers la fin de Mars. Un autre moment qui lui est favorable, c'est l'époque de la chute des feuilles. Son but est de forcer les rameaux à produire de plus beaux fruits. On doit bien se garder de faire cette opération dans le tems où la sève est en pleine expansion; car alors elle subirait des pertes préjudiciables au sujet, s'il était faible et jeune surtout. Il n'y a cependant pas de mal à tailler, durant cette période, les arbres qui, à cause de la richesse du sol où ils se trouvent plantés, poussent beaucoup trop de bois.

L'excellent travail de M. du Bois contient sur ce sujet, d'utiles définitions. Le lecteur en fera sans doute profit: "On distingue, dit-il, dans les parties essentielles des arbres à pépins, soumis à la taille: 1o les boutons à bois, tenant à la branche sans support intermédiaire, se prolongeant en pointe d'abord un peu recourbée; 2o les boutons à fleurs, de forme arrondie, et tenant à de petits supports que l'on appelle lambourdes, dans le pommier et bourses dans le pommier, et qui sont les véritables rameaux à fruits dans les arbres à pépins; 3o les brindilles, petites branches, issues d'un œil à bois, qui ne leur a donné qu'un développement de 2 à 5 pouces; elles peuvent donner du fruit, et doivent par conséquent être ménagées par la serpe; 4o les lambourdes, supports des boutons à fleurs, et qui naissent souvent sur les brindilles comme sur les branches à bois proprement dites, tant jeunes que vieilles, employant au moins trois ans à se former. . . ."

"En général, dit M. Gaubert, dans un article sur la taille des arbres fruitiers qu'il a publié dans le *Dictionnaire de la Conversation*,—en général, on doit tailler court toutes les branches du bas et du dessous des branches principales, parce que ce sont les plus faibles; mais, en coupant les branches à bois, il faut s'occuper des branches à fruits pour les années suivantes. . . Les boutons à fleurs étant toujours visibles à l'époque de la taille, on en conserve plus ou moins; le jardinier éclairé qui sait, d'une part, que plus les fruits sont nombreux, moins ils sont gros et savoureux, et, de l'autre, qu'un arbre qui porte trop de fruits une année n'en donne pas la suivante, ou s'épuise, n'en laisse que la quantité qu'il doit strictement nourrir. . . Tous les yeux des branches à bois poussent des bourgeons qui deviennent lambourdes, brindilles ou branches à bois, suivant la force de l'arbre ou la longueur de la taille. Si on laissait les branches à bois de toute leur longueur sans les tailler, et qu'on les inclinât horizontalement, il n'en sortirait que des lambourdes ou boutons à fruits. D'après cela, les premières années, taillez court pour avoir des branches à bois, ensuite long pour avoir du fruit."

Les amputations considérables doivent se faire à la scie; on polit ensuite à la serpe, et l'on recouvre la plaie de terre glaise mêlée avec de la bouse de vache.

Le lecteur doit comprendre que les procédés de nous venons d'indiquer s'appliquent également à la plantation, à la greffe et à la taille de tous les autres arbres fruitiers. Nous n'avons parlé que du pommier, parce que c'est le seul arbre à fruits dont la culture nous intéresse aujourd'hui réellement par les résultats qu'il donne.

On conçoit aussi qu'il ne nous était pas possible de nous étendre bien longuement sur ce sujet, l'espace nous faisant défaut. Nous avons étudié les méthodes les plus en usage, consulté le livre de tel maître, analysé celui de tel autre, recueilli les préceptes partout où nous les avons trouvés, et réuni tout cela de manière à en faire un travail qui sera peut-être utile, quels que soient d'ailleurs ses défauts.

J. L.

EDUCATION.

PÉDAGOGIE.

DE L'EMPLOI DU TEMPS DANS LES ÉCOLES.

Nécessité d'un plan d'études.

Dans l'un de nos derniers articles sur la discipline, nous avons dit qu'un des grands obstacles au maintien de cette discipline dans les écoles est le défaut d'occupation d'une partie des élèves. Nous avons déclaré que c'est un obstacle immense, et que, pour en comprendre toute l'étendue, il faut avoir vécu dans les écoles et avoir vu les instituteurs aux prises avec les difficultés de leur tâche. Afin d'en donner une idée à ceux qui ne se rendent pas encore un compte bien exact de la position de la plupart des instituteurs dans leur école, nous avons présenté un résumé d'une partie de ces difficultés. Nous avons voulu montrer par là, avon-nous dit, tout ce qu'on doit avoir d'estime et de reconnaissance pour les maîtres qui parviennent à les surmonter à force d'intelligence, de zèle et de dévouement.

Mais signaler ces difficultés est la moindre chose, le plus important est d'y apporter remède.

Or, le principal, l'unique remède au défaut d'une occupation suffisante des élèves, consiste dans un bon emploi du temps. Il faut, avon-nous dit, "par une bonne organisation de l'enseignement dans les écoles, par un heureux choix d'études et surtout d'exercices, par une bonne classification des élèves, par une intelligente répartition du travail et par une distribution bien raisonnée des heures de leçons et d'études, il faut arriver à tenir tous les élèves en haleine, à faire que pas un d'eux ne reste oisif un seul instant pendant la durée de la classe." En même temps nous avons reconnu que rien n'est aussi difficile que d'établir un bon emploi du temps dans les écoles primaires, et surtout dans celles qui sont les plus nombreuses, c'est-à-dire celles qui sont dirigées par un seul maître. Aussi, comprenant l'importance de la question pour les instituteurs, nous avons dit que la première chose que nous ferions serait d'examiner les moyens d'arriver à un bon emploi du temps ainsi qu'à une organisation régulière de l'enseignement dans les écoles.

Nous venons aujourd'hui nous acquitter de cette promesse en commençant une série d'articles où nous nous proposons d'étudier la question sous ses différentes faces. Mais avant de nous occuper de l'emploi du temps, avant de faire connaître les plans qui nous paraissent les plus dignes d'attention parmi ceux qui ont été proposés et d'exposer celui qui nous semble réunir le plus d'avantages, nous croyons devoir indiquer les bases sur lesquelles doit reposer une bonne organisation de l'enseignement. Nous croyons donc devoir nous attacher à faire ressortir les graves inconvénients où l'on tombe si souvent, en procédant pour ainsi dire au hasard et sans plan arrêté d'avance.

On se plaint généralement du peu de succès qu'on obtient dans les écoles primaires : les instituteurs eux-mêmes sont les premiers à le constater ; et s'ils ne le disent pas toujours tout haut de crainte de discréditer leur école, ils le sentent généralement, et, dans l'intimité ou lorsqu'ils ne craignent plus de parler avec franchise, ils n'hésitent pas à exprimer leurs regrets et la faible satisfaction que leur fait éprouver le résultat de leurs efforts.

A quoi cela tient-il ?

Sans doute cela tient pour beaucoup au peu de temps que les enfants passent dans les écoles, à leurs absences trop nombreuses et surtout à leur éloignement de la classe pendant une partie de l'année. Il est certain que ce qu'il est possible d'enseigner à de jeunes enfants est bien peu de chose, lorsque ces enfants ne viennent à l'école que pendant trois ou quatre années, et qu'ils la quittent environ à l'âge de douze ans, après l'avoir fréquentée d'une manière très-irrè-

gulière. Qu'enseigner, en effet, dans un laps de temps si court, à des enfants qui ne savent rien et auxquels il faut tout apprendre ?

Cependant, même en tenant compte de tant de circonstances défavorables, on n'est pas satisfait des résultats, les instituteurs le reconnaissent eux-mêmes : ceux qui réfléchissent sérieusement sur l'objet de l'instruction primaire sentent qu'ils ne font pas tout ce qu'il y aurait à faire, tout ce qu'on devrait ou qu'on pourrait faire. L'insuffisance de ces résultats ajoute chez eux à l'ennui que leur causent souvent les difficultés de leur position.

A quoi tient donc cette insuffisance ?

Ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, au défaut d'instruction des instituteurs. Leur instruction, beaucoup plus étendue aujourd'hui que par le passé, répond généralement aux besoins de leur position ; et d'ailleurs ce sont les maîtres les plus instruits qui se plaignent le plus de la faiblesse des résultats. Ce n'est pas davantage au défaut de zèle ; les maîtres les plus dévoués, ceux qui montrent le plus de zèle dans l'accomplissement de leur devoir, sont au contraire ceux que nous avons entendus exprimer le plus souvent leurs regrets de voir le succès répondre si peu à leur attente.

La cause de l'insuffisance des résultats des écoles primaires est essentiellement dans la mauvaise organisation de l'enseignement et dans le mauvais emploi du temps.

Je ne crains pas d'affirmer que, par une meilleure organisation des études, par un choix mieux raisonné d'exercices, et conséquemment par un meilleur emploi du temps, on pourrait obtenir dans un temps moitié moindre, et par suite avec moins d'ennui de la part du maître, des résultats égaux à ceux qu'on obtient avec tant de peine aujourd'hui. Dans le même temps par conséquent, on arriverait à des résultats infiniment supérieurs. J'en ai pour garant ce qui se fait déjà dans beaucoup d'écoles, où d'importantes améliorations de divers genres ont été apportées dans la répartition de l'enseignement.

Aujourd'hui la chose qui nuit le plus au succès des études dans les écoles, c'est qu'on ne sait pas y mettre le temps à profit. Dans la plupart trop souvent l'emploi du temps est ce qu'on peut voir de plus défectueux, ou plutôt il n'y a pas d'emploi régulier. J'entends par là qu'il n'y a pas de distribution régulière des leçons et des exercices pour chaque division de l'école, pour les différentes heures de la journée et pour chaque jour de la semaine ; il y a encore moins une répartition déterminée de l'enseignement entre les différentes divisions d'élèves, et pour les différentes époques de l'année. On vit en un mot au jour le jour, sans plan arrêté d'avance, faisant une année une chose et l'année suivante une autre, aujourd'hui donnant une leçon à une heure, demain faisant la même leçon à une heure différente, tantôt donnant un devoir, tantôt en donnant un d'une autre espèce, et cela le plus souvent suivant l'inspiration du moment et sans autre motif que de se tirer d'embarras en fournissant de l'occupation aux élèves.

Mais pourquoi donc n'y a-t-il pas un emploi régulier du temps dans les écoles ?

Est-ce que la nécessité ne s'en fait pas sentir ? Non, c'est qu'avant tout la chose est excessivement difficile. Et elle est difficile, nous l'avons dit, à cause de la nature même des écoles et de la position du maître, obligé de vaquer seul, dans la plus grande partie des classes, à un aussi grand nombre d'occupations différentes. Et cependant, c'est précisément parce que ces occupations sont nombreuses et variées, que les instituteurs ne peuvent s'en tirer qu'à l'aide d'un emploi bien déterminé de tous leurs instants et en n'abandonnant rien au hasard.

Mais indépendamment de la difficulté inhérente à la constitution d'un bon emploi du temps dans les écoles primaires, il est une autre raison qui empêche d'en établir un. C'est que, pour déterminer quand, quels jours, et à quelles heures

on enseignera telle ou telle chose, à tels ou tels élèves, il faut avoir un plan d'études exactement tracé d'avance.

Or, nous ne craignons pas d'être démenti en disant que le nombre des écoles où il existe un véritable plan d'études est excessivement restreint.

Qu'on veuille bien le remarquer toutefois, nous n'en faisons pas un grief aux instituteurs. Notre reproche est plus général, il s'adresse à l'instruction primaire elle-même, dont l'objet et le but sont encore si peu déterminés dans la plupart des esprits.

On ne sait réellement pas ce qu'on veut ou ce qu'on doit enseigner aux enfants de nos écoles, c'est-à-dire qu'on ne sait pas dans quel ordre et dans quel temps on veut ou on peut leur enseigner ce qu'on se propose ou ce qu'il y aurait à leur apprendre.

On remarque à cet égard une différence énorme entre l'instruction primaire et l'instruction secondaire, différence qui est tout à l'avantage de celle-ci.—*Bulletin de l'Instruction Primaire.*

J. J. R.

(A CONTINUER.)

Exercices pour les Eleves des Ecoles.

Vers à apprendre par cœur.

L'ORAISON DOMINICALE.

O père, source et fin de toute créature,
Dont le temple est partout où s'étend la nature,
Dont la présence creuse et comble l'infini ;
Que ton nom soit partout, dans toute âme, béni ;
Que ton règne éternel, qui tous les jours se leve,
Avec l'œuvre sans fin recommence et s'achève ;
Que par l'amour divin, chaîne de ta bonté,
Toute volonté veuille avec ta volonté !
Donne à l'homme d'un jour que ton sein fait éclore
Ce qu'il lui faut de pain pour vivre son aurore !
Remets-nous le tribut que nous aurons remis
Nous-même, en pardonnant à tous nos ennemis ;
De peur que sur l'esprit l'argile ne l'emporte,
Ne nous éprouve pas d'une épreuve trop forte ;
Mais toi-même, prêtant ta force à nos combats,
Fais triompher du mal tes enfans d'ici-bas.

LAMARTINE.

ADIEU D'UNE PETITE FILLE A L'ÉCOLE.

Mon cœur battait à peine, et vous l'avez formé ;
Vos mains ont dénoué le fil de ma pensée,
Madame, et votre image est à jamais tracée
Sur les jours de l'enfant que vous avez aimé !

Si le bonheur m'attend, ce sera votre ouvrage ;
Vos soins l'auront semé sur mon doux avenir ;
Et si, pour m'éprouver, mon sort couve un orage,
Votre jeune roseau cherchera du courage,
Madame ! en s'appuyant sur votre souvenir.

MADAME DESBORDES-VALMORE.

Sujet de Composition.

PRIÈRE DU SOIR A BORD D'UN VAISSEAU.

Le globe du soleil, dont nos yeux pouvaient alors soutenir l'éclat, prêt à se plonger dans les vagues étincelantes, apparaissait entre les cordages du vaisseau et versait encore le jour dans des espaces sans bornes. On eût dit, par le balancement de la poupe, que l'astre radieux changeait à chaque instant d'horizon. Les mâts, les haubans, les vergues du

navire étaient couverts d'une teinte de rose. Quelques nuages erraient sans ordre dans l'orient, où la lune montait avec lenteur. Le reste du ciel était pur, et l'horizon du nord formant un glorieux triangle avec l'astre du jour et celui de la nuit, une trombe, chargée des couleurs du prisme, s'élevait de la mer comme une colonne de cristal supportant la voûte du ciel.

Il eût été bien à plaindre celui qui, dans ce beau spectacle, n'eût pas reconnu la beauté de Dieu ! Des larmes coulèrent malgré moi de mes paupières lorsque tous mes compagnons, ôtant leurs chapeaux goudronnés, vinrent entonner d'une voix rauque leur simple cantique à Notre-Dame-de-bon-Secours, patronne des marins. Quelle était touchante la prière de ces hommes qui, sur une planche fragile, au milieu de l'Océan, contemplaient un soleil couchant sur les flots ! Comme elle allait à l'âme cette invocation du pauvre matelot à la mère de douleur ! Cette humiliation devant celui qui envoie les orages et le calme ; cette conscience de notre petitesse à la vue de l'infini ; ces chants s'étendant au loin sur les vagues ; les monstres marins, étonnés de ces accents inconnus, se précipitant au fond de leurs gouffres ; la nuit s'approchant avec ses embûches ; la merveille de notre vaisseau au milieu de tant de merveilles ; un équipage religieux, saisi d'admiration et de crainte ; un prêtre auguste en prière ; Dieu penché sur l'abîme, d'une main retenant le soleil aux portes de l'occident, de l'autre élevant la lune à l'horizon opposé, et prêtant à travers l'immensité une oreille attentive à la faible voix de sa créature : voilà ce qu'on ne saurait peindre et ce que tout le cœur de l'homme suffit à peine pour sentir !

CHATEAUBRIAND.

STATISTIQUES POUR EXERCER LA MEMOIRE DES CHIFFRES ET FORMER AU CALCUL.

D'après les rapports officiels, la dette nationale de l'Angleterre, au 31 mars 1856, s'élevait à £775,312,674 sterling. Là-dessus, £769,000,280 portant intérêt à 2½ pour cent, £2,871,515 à 3½ pour cent, £433,124 à 5 pour cent, et le reste à 2½ pour cent.

QUESTIONS.—Quelle somme l'Angleterre a-t-elle dû payer en 1856 pour l'intérêt de sa dette ? — Exprimez le chiffre total de cette dette en livres courant, en dollars et en francs. — Exprimez le chiffre de l'intérêt de la même manière.

Les importations du Canada, dans les trois dernières années, ont été comme suit :

	1854	1855	1856
De la Grande Bretagne,	\$22,963,328	\$13,303,460	\$18,212,932
Des colonies de l'Am. du Nord,	675,112	865,984	1,032,592
Des Indes Occidentales,	2,673	14,132	17,612
Etats-Unis,	15,533,096	20,828,676	22,704,408
Autres pays étrangers,	1,355,108	1,073,708	1,616,732

Total, \$40,528,316 \$36,086,160 \$43,534,370

Montant des droits de douane payés, 4,899,004 3,525,750 4,508,880

QUESTIONS.—Quelle proportion les importations de la Grande-Bretagne portent-elles avec celles de tous les autres pays réunis ? Combien pour cent a-t-il été payé de droits sur les importations de chaque année ?

AVIS OFFICIELS.

NOMINATIONS.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE KAMOURASKA.

Mlles. Adélaïde Richard, Julie Couillard, Emilie Sirois, Arthémise Gagné, Adélaïde Casault, S. A. Mercier, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles ou écoles primaires supérieures.

Mlles. Louise Dubé, Adèle Bouchard, Julie Gagné, Eliza Gagnon, Elizabeth Blanchet, Séraphine Jean, Caroline Boucher, Adéline Saucier, Adéline Roy, Emérance Roy, Arthémise Dubé, Zélie Boucher Eveline

Martin, Adèle Lagassé, Hermine Raymond, Demerise Dion, Marie Potvin, Sophie Rioux, Olympe Ouellet, Aglaé Roy, Héloïse Terriault, Arthémise Pettigrew, Hélène Johnson, Honorine Dumais, Arthémise Dumais, Sophie Hudon, Héloïse Soucy, Henriette Soucy, Céline Lebel, et M. James Miller, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

P. DUMAIS, Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE QUEBEC.

M. Thomas Zozime Clouthier, Dlle. Marie Françoise Paradis, et M. Francis Gallagher, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles ou écoles primaires supérieures.

M. Gabriel Labonté, Dlles. Bridget Brady, Elizabeth Falardeau, Philomène Blouin, Adèle Hardy, Délina Turgeon, Marie Charlotte Audet, Luce Ruel, Marie Rose Colomb, Marie Salomé Audet, Marie Césarie Gauthier, Sophie Ruel, Louise Blais, Mathilde Fournier, Marie Sophie Brochu, Angèle Alodie Languedoc, Marie Angele Quéret, Marie Dina Côté, Marie Henriette Portelance, Marie Ombeline Rouleau, Marie Zoé Bélanger, Marie Félicité Nadeau, Marie Rose Oly Harvey, Denise Tremblay, Marie Valère Harvey, Emérentisme Séraphine Simard, Marie Céline Leclerc, Marie Leclerc, Emélie Malherbes, Félicité Gosselin, Marie Henriette Talbot, Mathilda Wickstead, Mary Miller, MM. Joseph Patrie Lachance, Maxime Boucher, Narcisse Quérit, François Blais, Frédéric C. Letellier, Samuel Côté, Jean Moïse Précourt, Alphonse Vaillon, Dlles. Marie J. Phil. Baquet, Marie Philomène Asselin, Marie Agnès Dolbec, Flavie Gagnon, Marie Claire Houde, Hélène Virginie Mottard, Marie Marguerite D. Philomène Roy, Marie Richard, Odile Baril, Zoé Mercier, Dame Charles Fortier (Marie Julie Céline Terrigny), Dlles. Marie Rose D. Potvin, Caroline Fortin, Marie Adéline Demers, Marie Céline Plante, Marie Adèle Grégoire, Léonie Toussaint, Brigitte Caron, Eugénie Lebourdais, Marie Esther Terrigny, Marie Céline Aubé, Marie Louise Potvin, Marie Hermine Angers, Louise Hermine Bertrand, Céline Labrecque, Marie Julie Méthot, Marie Clémentine Noël, Marie Agrippine Boily, Marie Aurélie Céline Dalziel, Marie Phil. Renaud, Marie Olive Lepetit, Olympe Phil. Boivin, Delima Gingras, Dame Mary Cantillon veuve McGoldrick, Dlles. Adélaïde Kallon, Sophie Tremblay, Archange Roy, Marie Angélique Gauthier, Georgina Roy, Marie Desanges Paradis, Dame Cyprien Paquet (Louise Flore Elmina Dion), Dlles. Zoé Euphémie Moffet, Arthémise Turcot, et Julienne Danglade, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

C. DELAGRAVE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

M. P. Z. Lemaitre de Lottinville, Dame Sara G. Cartier (épouse de J. Robillard), Dlle. Emélie Robillard, M. Adolphe Lami, Dlle. Eliza Allary, Dame Adélaïde Duval (épouse de A. D. Laplante), Dlles. Delima Bellefeuille, Marie Dupont, Basilisse Turcot, Marguerite Leblanc, Héloïse Rhault, Dame Mathilde Desaulniers (épouse de Théodore Dufresne), Dlles. Caroline Levasseur, et Zoé Lemire, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles ou écoles primaires supérieures.

Dlle. Joséphine Ducharme, M. Thomas Fréchette, Dlles. Thirza Héon, Elodie Rhault, Delphine Vigneau, Céline Gauthier, Luce Milette, Flora Maguire, Adèle Milette, Hermine Lacerte, Hermine Rousseau, Aurélie Boisvert, Philomène Theasdale, Julie Bellerive, Mary Walsh, Marguerite Bergeron, Aurélie Milette, MM. Hubert Trépanier, Jessé Richard, Dlles. Philomène Turcotte, Anna Genest, Aurélie Hamel, Céline Vigneau, Juliette Perrin, Marguerite Béliveau, Zoé Bourgeois, M. L. S. Duplessis, Dlles. Zoé Descoteaux, Georgeann Bourk, Elmire Dufresne, Emélie Piché, Odile Malhot, Delphine Doucet, Philomène Rhéaume, Rose Delima Déco-teau, M. Onésime Dupuis, Dlles. Clodie Béliveau, Céline Béliveau, M. Calixte Roy, Dlles. Céline Bouvette, Marie Tourigny, Emélie Lacourse, Onésime Leblanc, Dame Marie Marguerite Marchand, épouse d'Ovide Brunelle, Dlles. Caroline Comeau, Delima Massicotte, Elmire Lacourse, Dame Marie Précourt, épouse de Théodore Deroin, Dlles. Elmire Beaumier, Eléonore Leblanc, Adéline Lavergne, Mathilde Ouellette, Marie Alixte Moussette, et Dame Marie Louise Leblanc, épouse d'Ed. Toutant, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

J. HEBERT,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE MONTREAL.

MM. J. Guilbault et Narcisse Boulay ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles ou écoles primaires supérieures. Dlles. Marie Simard, Céline Simard, Philomène Morelle, Marguerite Richard, Ursule Terriault, Rose-de-Lima Huet, Elise Laporte, Léocadie Dufort, Delphine Saint Germain, Philomène Chagnon, Philomène Messier, Malvina Beaudry, Eugénie Lemieux, Odile Cadotte, Odile Bourgeois, Agnès Choquet, Philomène Choquet, Marguerite Quesnel, Julie Quevillon, Dina Gauthier dite Landreville, Henriette Desparois, Joséphine Ro-

bert, Lucie Desparois, Emelina Desparois, Aurélie Lafleur, Geneviève Gaucher, Joséphine Demers, Domitilde Casavant, Philomène Messier, Sophie Gagnon, Marie Bourbon, Euphémie Benoit, Philomène Choquet, Philomène Semur, Olive Pilon, Julie Hade, Antoinette Lemay, Virginie Hudon, Elmire Carreault, Sophie Laroque, Philomène Cormier, Sophie Beaudoin, Euphrasie Guillet, Mathilde Guillet, Théotiste Perrault, Céline Bédard, Angèle Dalaire, Adée Lauson, Julie Huot, Marie Labelle, Arthémise Morand, Emélie Gaudry, Philomène Viau, Euphémie Desormeaux, Hélène Leblanc, Philomène Fontaine, Adéline Derooin, Flavienne Savariat, Philomène Martin, Josephite Daoust, Adéline Paquin, Christine Chapdelaine, Claire Mondor, Luce Renois, Eléonore Saint-Germain, Esther Vélioux, Claire O'Neil, Sophie Leclair, Céline Lavoie, Marie Brisson, Marie Mélanie Primeau, Adèle Primeau, Elzire Fortin, Marie Primeau, Angèle Briault, Méline Lefebvre, Julienne Tellier, Adélaïde Mercure, Phélonise Mercure, Ursule Gendron, Adéline Cormier, Marie Louise Tartre, Adélaïde Myet, Justine Têtu, Marie Hélène Durand, Méline Allard, Julie Chartrand, Domitilde Couillard, Rachel Tessier, Philomène Courtois, Edwidge Perrault, Philomène Brouillet, Aubéline Ferland, Adèle Renault, Agnès Fontaine, Clémence Préjean, Aglaé Hamilton, Philomène Remillard, Eulalie Yelli, Edwidge Phaneuf, Sophie Dubois, Julie Dubois, Cécile Coupal, Adéline Duquet, Céline Robin, Rose Ethier, Cléopâtre Laviolette, Philomène Laviolette, Azilda Poulin, Olive French, Adéline Bertrand, Philomène Jacques, Angélique Hervieux, Claire Hervieux, Marie Davignon, Adéline Gosselin, Casélie Lésperance, Adélaïde Patenaude, Philomène Guertin, Philomène Héту, Victoire Richard, Rosalie Guilbert, Hélène Hefferman, Mary Ann Brady, Mary Maran, Johanna Tobin, Mary Dunn, Héloïse Lorandeaу et MM. Joseph Gaudry, Elzéar Gaudry, Alexis Cadotte, Pierre Giroux, Hubert Cagnon, Godefroi Gagnon, Herménilde Côté, Narcisse Blanchard, Joseph Laurent, Samuel Robert, Pierre Blanchet, Joseph Casavant ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

DONS OFFERTS AU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les dons suivants ont été reçus avec reconnaissance par le Surintendant de l'Education:—

De M. Walshe, principal du *Lower Canada College*, Montréal: "*Lessons in General Knowledge*," par Robert James Mann, M. D., 1 vol. in-18.

De M. P. B. Casgrain, avocat, Québec: "Questions et réponses sur le droit criminel du Bas-Canada," par J. F. Perrault, 1 vol. in-12 Québec, 1814.

De M. J. B. Meilleur, L. L. D. et M. D., ex-surintendant de l'Instruction publique: "*Cours abrégé de Leçons de chimie*," par lui-même, 1 vol. in-12; "*Nouvelle Grammaire anglaise*," par lui-même, 1 vol. in-18; "*A Treatise on the pronunciation of the French language*," par lui-même; "*Court traité sur l'art épistolaire*," par un Canadien, 1 vol. 32o; "*Guide de l'Instituteur*," par F. X. Valade, 1 vol. 18o; "*Cathéchisme*, recueil de prières et de cantiques, à l'usage des sauvages d'Albany," 1 vol. in-12.

De MM. Childs et Peterson, Philadelphie: "*Arctic explorations*," par le Dr. E. K. Kane, 3 vols. 8o; "*Familiar astronomy*," par H. M. Bouvier, 1 vol. 8o; "*Familiar science*," par David A. Wells, 1 vol. in-8o; "*The Constitutional text book*," par Furman Sheppard, 1 vol. in-12; "*Familiar science*," par R. E. Peterson, 1 vol. 12o; "*The Practical elocutionist*," par J. W. S. Hows, 1 vol. 12o.

De M. Charles L. Flint, secrétaire du bureau d'agriculture de l'état de Massachusetts, par l'entremise de M. L. A. H. Latour: "*Abstract of returns of the Agricultural societies of Massachusetts, 1356*," 1 vol. 8o; "*Fourth annual report of the secretary of the Massachusetts Board of Agriculture, 1856*," 1 vol. 8o et 7 brochures.

De M. Joseph Lovering, Cambridge: "*Proceedings of the American Association for the advancement of science*," 1 vol. 8o.

De John W. Dawson, M. A. F. G. S. &c., de Montréal: "*Agriculture in Nova Scotia*," 1 vol. 8o et une brochure.

De M. Henry Barnard, L. L. D., surintendant des écoles dans l'Etat de Connecticut: "*The Connecticut Common school Journal*," de 1838 à 1842, 1 vol. 4o; "*Journal of the Rhode-Island Institute of Instruction*," pour les années 1846, 1847 et 1848, 3 vols. 8o; "*Barnard on Normal Schools*," 1 vol. 8o; "*School Architecture*," par H. Barnard, 1 vol. 8o; "*National Education in Europe*," par H. Barnard, 1 vol. 8o et 10 brochures.

AVIS DIVERS.

TROISIEME CONFERENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ECOLE NORMALE JACQUES CARTIER.

La troisième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques Cartier, aura lieu à Montréal, dans la grande salle de l'école, vendredi, le 28e jour d'août prochain, à dix heures du matin.

Il y sera fait des lectures.

INSTITUTEURICE DISPONIBLE.

Mlle Emilie Sirois, munie de diplôme pour école modèle, enseignera le français, l'anglais, différentes sortes de dessins, à faire des fleurs, fruits, etc., en cire et en papier, et plusieurs ouvrages à l'aiguille, tels que broderies, etc. Adresse: Mlle Emilie Sirois, Kamouraska.

ETAT DES SOMMES PAYEES PAR LE DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 1857, INCL :

Montant payé jusqu'au 30 avril dernier ainsi qu'il en appert par états déjà publiés....	£38,642 9 2
Payé entre le 1er mai et 30 juin, savoir :	
Pour subventions semestrielles aux écoles } communes, 1 semé de 1856. }	£ 19 0 1
“ “ 2 do 1856... }	366 3 11
“ “ Ecoles normales.... }	745 1 1
“ “ Education supérieure. }	105 0 0
“ “ Municipalités pauvres }	20 0 0
“ “ Bibliot. paroissiale... }	48 10 6
“ “ Contingents..... }	172 12 4
	1,476 7 11
	£40,118 17 1

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) JUIN, 1857.

SECONDE CONFERENCE DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ECOLE NORMALE JACQUES CARTIER.

Cette conférence a eu lieu, sous la présidence temporaire de M. Boudrias, lundi, le premier jour de juin courant, dans la grande salle de l'école normale. Vingt-cinq à trente instituteurs s'y trouvoient réunis.

A l'ouverture de la séance M. le principal Verreau prononça le discours suivant :

Messieurs les Instituteurs,

Il me semble que pour nous c'est un devoir de réunir tous nos efforts et nos travaux, quelque faibles qu'ils soient, puisque nous travaillons tous à la même œuvre, et que nous cherchons à nous rendre de plus en plus dignes de la place qui nous est marquée dans la société. Voilà pourquoi je me suis rendu sans trop me faire prier à l'invitation honorable de M. le surintendant à vous adresser la parole dans cette conférence. Obligé de consacrer à l'école normale tous mes instants du jour, je dirais presque de la nuit, je ne pourrai vous présenter que quelques idées assez incomplètes, recueillies bien à la hâte, mais j'espère que vous me tiendrez compte de ma bonne volonté, regardant comme fait à vous mêmes ce que nous avons fait pour ceux d'entre vos confrères que nous avions le plaisir de voir parmi nos élèves.

Toutefois, je ne vous cacherai pas que si je commence aujourd'hui, c'est à condition que vous continuerez ; dans des cas comme celui-ci, je suis scrupuleusement l'axiome du siècle "rien pour rien" : je vous prête aujourd'hui : à vous de faire fructifier et de me rendre prochainement,

Avant tout.....
Intérêt et principal.

Lorsque l'homme, dans son avidité de tout savoir, eut perdu la véritable science, et qu'une ignorance profonde se fut faite dans son intelligence, une sentence terrible, mais juste, fut prononcée contre lui : "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front." Cette sentence, il faut l'entendre non seulement du pain grossier et matériel qui soutient notre vie, mais encore de ce pain plus pur, de cette nourriture des intelligences, la science, à quelque degré qu'on la suppose. Nous ne l'acquérons réellement qu'à la sueur de notre front, et souvent au prix des plus grands sacrifices ; par un dernier reste de l'instabilité attachée à toutes les choses humaines, cette science, si péniblement et si longuement acquise, s'affaiblit et disparaît bientôt si on n'a pas le soin de l'entretenir au prix de nouvelles fatigues et de travaux continus, semblable au flambeau qui, pour briller au milieu des ténèbres, a sans cesse besoin d'un nouvel aliment..... Messieurs, ce serait donc une erreur que de croire tout fini pour vous lorsque vous aurez étudié quelque temps et que vous posséderez certaines connaissances. Non, tout ne sera pas fini : ces connaissances il vous faudra les conserver, les développer graduellement et même en acquérir de nouvelles, c'est-à-dire qu'il vous faudra étudier, étudier encore, étudier toujours ; c'est, à mon sens, une des plus puissantes obligations de l'instituteur.

N'allez pas, messieurs, vous récrier contre cette proposition : gardez-vous de croire que ce soit là un de ces systèmes plus ou moins pratiques, que l'on aime quelquefois à exposer avec une certaine ostentation, laissant ensuite à chacun le soin d'en retirer le plus de profit qu'il pourra. Il s'agit ici de la réalité, de cette triste réalité qui nous environne tous, que vous trouverez surtout dans vos écoles, quand vos élèves, attentifs à la moindre de vos paroles, attendront avec une espèce d'impatience des explications que vous ne serez pas capables de leur donner, ou quand ils sembleront triompher de l'embarras que vous causeront des objections que vous auriez dû prévoir et que vous ne pourrez résoudre.....

Je le sais, plusieurs nous diront : "On s'instruit en enseignant." Oui,

messieurs, on s'instruit en enseignant, mais à condition d'étudier et de préparer ce qu'on doit enseigner. Ne croyez pas que des paroles jetées à l'improviste sur une matière quelconque puissent vous profiter plus qu'elles ne profitent à vos élèves. L'enseignement suppose non seulement une préparation, que j'appellerais éloignée, sur toutes les matières qui sont inscrites au programme d'une école ; mais encore une autre préparation spéciale et particulière sur un sujet donné. Par ce moyen, on se préserve de la routine, la plus funeste des choses dans l'enseignement : on doit se garder d'appliquer à tous les âges et à toutes les intelligences des méthodes préparées une fois pour toutes, qui étaient bonnes hier et qui ne vont plus aujourd'hui : on a dû prévoir, et on a prévu en effet, que certains élèves ne comprendront rien à des explications qui sont très claires pour d'autres.

Il y a une objection plus grave : "On n'a pas le temps d'étudier." Oui, je sais qu'il y a pour l'instituteur des circonstances bien pénibles : souvent, aux fatigues de deux longues classes, il faut joindre les fatigues et les travaux d'un autre genre, les inquiétudes et quelquefois les souffrances. Mais grâce au changement qui s'opère sous nos yeux et à l'élan qu'une main habile imprime à l'éducation, il y a lieu d'espérer que cet état de choses ne subsistera pas toujours. Toutefois, n'oubliez pas combien d'instant précieux se perdent chaque jour au coin du feu, ou chez un ami ; n'oublions pas, messieurs, cette maxime de nos voisins : "time is money." Je crois qu'une sage économie de votre temps, qu'une prévoyante distribution de vos occupations pourraient vous donner pour l'étude, chaque jour, du moins chaque semaine, beaucoup plus de loisir que vous ne pensez.

Je voudrais donc que le maître d'école préparât d'avance un tableau de ses jours de classes et de congé, et que, connaissant les matières qu'il doit enseigner, il les partageât à peu près semaines par semaines, afin de leur consacrer à chacune le temps nécessaire et de prévoir celles qui demanderont plus ou moins d'étude. De cette manière, vous saurez seulement les instants dont vous pourrez disposer, mais encore l'ordre que vous devrez suivre dans vos études.

D'abord, et avant toutes les autres, étudiez les choses que vous enseignez.—On les a vues cent et cent fois, il est vrai ; mais, croyez-en les hommes d'expérience, c'est là le seul moyen de vous rendre "maîtres et maîtres passés."

Je prends pour exemple la lecture, l'exercice le plus fréquent, et peut-être le plus monotone de toute la classe. Si vous voulez que vos élèves l'aient, il faut qu'ils comprennent ce qu'ils lisent et jamais ils ne comprendront qu'à l'aide de vos explications qui doivent être claires, variées et données de manière à frapper leur imagination encore jeune et impressionnable.

Il en est de même de l'arithmétique ; après vous être efforcés de trouver la meilleure manière de faire comprendre la règle, même à l'intelligence la plus rebelle, au lieu de donner comme exercice les problèmes de votre auteur, problèmes que tout le monde connaît et qui ne présentent souvent aucun intérêt ; cherchez dans la vie pratique quelque-une de ces opérations que l'enfant devra peut-être appliquer le jour même dans sa famille, ou rattachez-les à des choses qu'il connaît et auxquelles il porte déjà de l'intérêt.

Eh bien, messieurs, préparer ainsi ses classes, c'est ce que j'appelle étudier.

Après les matières que vous enseignez, viennent les ouvrages qui traitent de l'enseignement et de la pédagogie ; c'est dans de pareilles lectures que vous découvrirez souvent un moyen, un art, un secret que vous cherchiez depuis longtemps sans savoir où le trouver. Dans le Journal de l'Instruction Publique, vous verrez des articles qui devront être le sujet de vos plus sérieuses réflexions ; dans les bibliothèques de paroisses, chez un ami complaisant, vous trouverez encore de ces livres que vous pouvez étudier avec avantage ; mais, de grâce, messieurs, gardez-vous de ces lectures frivoles, légères et qui, sans rien apprendre, trompent l'imagination et faussent les plus belles qualités du cœur et de l'esprit. A tout autre je dirais : ces lectures ne servent à rien de bon ; à vous j'ajouterais : de pareilles lectures seraient sacrilèges ; vos instants sont trop précieux, votre mission est trop importante : vous n'êtes plus à vous, vous vous devez tout entiers aux enfants que la confiance publique a remis entre vos mains.....

En terminant, messieurs, je vous redirai ce que j'ai répété bien souvent devant un auditoire plus jeune, mais non moins désireux que vous de s'instruire. Etudions, messieurs, étudions sans cesse, s'il est possible : la condition de notre avenir est là : tout marche et progresse autour de nous ; ne restons pas en arrière : un quart d'heure, dix minutes par jour, c'est si peu de chose et cependant quel résultat étonnant au bout de plusieurs années, d'une année même !... Vous connaissez tous la fable de Tantale : assis, et assis pour l'éternité, au milieu d'une eau fraîche et limpide, c'est en vain qu'il voulait se désaltérer ; il approchait ses lèvres brûlantes ; mais l'onde fuyait et fuyait toujours. Il en est un peu comme cela de l'étude : plus on étudie plus on veut étudier : à mesure qu'on avance, le désir augmente ; commencez et je vous réponds du résultat.

Ce discours fut vivement applaudi.

Lecture du projet de constitution de l'association fut alors faite par M. le président.

CONSTITUTION de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, en rapport avec cette école.

ARTICLE PREMIER.

Cette association a pour objet de réunir fréquemment les instituteurs qui la composent, de leur fournir l'occasion de se perfectionner dans l'art de l'enseignement et dans toutes les sciences, d'améliorer leur condition sociale, d'entretenir avec l'école normale Jacques-Cartier des rapports qui les mettent à même de profiter des ressources de cette institution, et de s'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs importants avec honneur pour eux-mêmes et avec avantage pour la société.

ARTICLE SECOND.

Tout instituteur muni de diplôme, résidant dans les limites fixées par le règlement général du 6 octobre 1856 pour la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, aura droit d'être membre de l'association en se faisant inscrire sur le registre de l'association.

ARTICLE TROISIEME.

Le refus de payer les contributions ou de se conformer aux réglemens de l'association ou la révocation du diplôme par le conseil de l'instruction publique pourra entraîner l'expulsion. Excepté en cas de révocation du diplôme, où l'expulsion aura lieu *ipso facto*, elle devra être prononcée par le conseil d'administration de l'association à une majorité des deux tiers des membres présents. Le conseil pourra, à la même majorité, pour des irrégularités ou des contraventions aux réglemens, décréter la suspension d'un membre pour un tems n'excédant pas trois mois ou jusqu'à l'accomplissement d'une condition prescrite.

ARTICLE QUATRIEME.

L'association sera divisée en sections et chaque section se composera d'un des districts d'inspection compris dans la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier.

ARTICLE CINQUIEME.

L'association sera dirigée par un conseil général et chaque section par un conseil de direction.

ARTICLE SIXIEME.

Le conseil général se composera des officiers généraux et de neuf membres élus.

ARTICLE SEPTIEME.

Les officiers généraux seront le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

ARTICLE HUITIEME.

Les officiers et les membres du conseil d'administration seront élus annuellement; la même personne ne pourra pas être réélue comme président plus de deux fois consécutivement.

ARTICLE NEUVIEME.

Il se tiendra trois assemblées ou conférences générales de l'association à l'école normale, le dernier vendredi de chacun des mois de Janvier, Mai et Août de chaque année. L'élection des officiers et des membres du conseil général aura lieu à l'assemblée du mois d'Août.

ARTICLE DIXIEME.

Le président pourra convoquer une assemblée extraordinaire de l'association, par avis donné un mois d'avance dans le journal de l'instruction publique, de son propre mouvement, lorsqu'il le croira convenable pour l'intérêt de l'association, et il devra toujours le faire sur la demande qui lui en sera faite par le surintendant de l'instruction publique, par le principal de l'école normale ou par cinq membres de l'association.

ARTICLE ONZIEME.

L'on délibérera, dans l'assemblée générale, de tout ce qui concerne l'instruction publique et les intérêts de l'association; l'on y votera par assis et levé, et les noms des votans, lorsque la division aura été demandée par un membre, seront enregistrés par le secrétaire et publiés. On y discutera des questions de pédagogie, de science, d'histoire ou de littérature; mais on ne prendra pas les voix sur ces sortes de questions. Le président de l'association résumera les débats. Ces questions devront être proposées par le surintendant, le principal ou le conseil général.

ARTICLE DOUZIEME.

Dans le cas d'une question concernant la législation sur l'instruction publique ou les réglemens faits par le surintendant ou par le conseil de l'instruction publique, débattue pour la première fois en conférence générale, les voix ne seront prises et une résolution ou délibération ne sera arrêtée qu'avec le consentement du surintendant de l'instruction publique, s'il est présent à la séance, ou de la personne qu'il aura chargée de le représenter; et, s'il s'y oppose, la question devra être remise à la prochaine assemblée générale ou à une assemblée spéciale dont avis devra être donné un mois d'avance, et à laquelle, sur la demande de l'un des membres présents, les voix pourront être prises.

ARTICLE TREIZIEME.

Le surintendant de l'instruction publique et le principal de l'école normale, lorsqu'ils assisteront à une séance, auront un siège d'honneur auprès du président.

ARTICLE QUATORZIEME.

Les inspecteurs d'école auront droit d'assister aux assemblées générales et d'y prendre part, sans avoir droit de vote et, en l'absence du surintendant et du principal de l'école normale, le plus ancien de ceux qui seront présents occupera un siège d'honneur auprès du président.

ARTICLE QUINZIEME.

Le surintendant de l'instruction publique et le principal de l'école normale pourront aussi assister aux séances du conseil général.

ARTICLE SEIZIEME.

Le conseil général s'assemblera, sur l'ordre du président ou sur la demande du surintendant de l'instruction publique, du principal de l'école normale ou de deux de ses membres.

ARTICLE DIXSEPTIEME.

Il sera prélevé une contribution annuelle de cinq chelins par chaque membre pour le soutien de l'association.

ARTICLE DIXHUITIEME.

Il sera fait à chaque assemblée générale au moins deux lectures sur des sujets liés avec l'éducation, par ceux des membres que le conseil de l'association désignera, sans préjudice aux membres qui voudront s'inscrire, mais qui devront indiquer le sujet de leur lecture afin d'obtenir l'approbation du conseil général. Aucun membre ne pourra se refuser à faire une lecture, lorsqu'il aura été désigné par le conseil.

ARTICLE DIXNEUVIEME.

Chaque section s'assemblera au chef-lieu de la section tous les deux mois, au jour qui sera fixé par le règlement particulier de chaque section. Il ne pourra être discuté dans les assemblées de section aucune question concernant la législation sur l'instruction publique, ou les réglemens faits par le conseil de l'instruction publique ou par le surintendant. On n'y devra discuter que des questions de pédagogie, de science ou de littérature, ou des matières concernant les réglemens particuliers ou les affaires particulières de la section.

ARTICLE VINGTIEME.

Le conseil de section se composera d'un président, d'un secrétaire-trésorier, d'un bibliothécaire et de cinq membres élus annuellement. En l'absence du président, le doyen d'âge présidera.

ARTICLE VINGT-UNIEME.

Le conseil de section fera de tems à autre les réglemens particuliers pour la section et fixera la contribution annuelle. Cette contribution sera employée principalement à former une bibliothèque pour la section; elle pourra aussi être employée à soulager l'indigence de quelques-uns des membres, lorsqu'il y aura lieu. Elle sera entièrement gérée et administrée par le conseil de section. Il sera transmis de tems à autre au surintendant de l'instruction publique des catalogues de chaque bibliothèque pour son approbation.

ARTICLE VINGT-DEUXIEME.

L'inspecteur des écoles de la section, en l'absence du surintendant dans les assemblées de section, aura les mêmes privilèges que celui-ci dans les assemblées générales de l'association.

ARTICLE VINGT-TROISIEME.

Le conseil de section sera convoqué par le président ou, sur la demande qui sera faite au président, par l'inspecteur qui pourra prendre part aux assemblées de ce conseil, sans avoir droit d'y voter, ou par deux de ses membres.

ARTICLE VINGT-QUATRIEME.

Le conseil général de l'association gèrera les fonds généraux de l'association et toute somme qui sera votée par la législature fera partie des fonds généraux. Le conseil de l'association pourra cependant, après que les dépenses générales auront été payées, répartir la balance qu'il aura en mains entre les diverses sections pour l'entretien de leurs bibliothèques respectives.

ARTICLE VINGT-CINQUIEME.

Les institutrices munies de diplôme pourront avoir accès aux bibliothèques et part, dans l'indigence, aux secours des sections, en payant une contribution annuelle qui ne devra pas être de plus de la moitié de celle fixée pour les instituteurs.

ARTICLE VINGT-SIXIEME.

Il sera fait, à chaque conférence de section, au moins deux lectures par les instituteurs désignés par le conseil de section. Aucun instituteur de la section ne pourra s'y refuser.

ARTICLE VINGT-SEPTIEME.

Les réglemens particuliers des sections ne devront rien contenir de contraire aux réglemens généraux de l'association.

ARTICLE VINGT-HUITIÈME.

L'inspecteur convoquera la première assemblée ou conférence de section au lieu qu'il considérera le plus propre à être le chef-lieu de la section; si son choix n'est pas confirmé par la majorité des membres présents à la première assemblée, il sera choisi un autre endroit pour chef-lieu; mais s'il n'y a pas une majorité d'au moins les deux tiers des membres présents en faveur d'aucun endroit, il en sera fait rapport au surintendant de l'instruction publique qui fixera le chef-lieu.

Sur la proposition de M. Grondin, secondé par M. Auger, il est ensuite unanimement résolu :

Que le projet de constitution de l'association des instituteurs en rapport avec l'école normale Jacques Cartier soit adopté tel que soumis par M. le Président.

M. le professeur Devisme prononça immédiatement après un discours sur la nécessité de la discipline dans les écoles.

Au nombre des mille et une qualités qui doivent caractériser le bon maître, le maître véritablement à la hauteur de sa mission, il en est une dont l'importance, je dirai la nécessité, se trouve universellement reconnue, et sur laquelle je me permettrai d'appeler aujourd'hui votre attention. Je veux parler du maintien de la discipline dans nos écoles, tâche beaucoup plus difficile qu'on n'est généralement porté à le croire.

En effet, prenons l'instituteur dans les meilleures conditions possibles. Supposons-le éminemment doué, au double point de vue moral et intellectuel. Il pourra bien être pénétré des principes qui rendent l'enseignement efficace, posséder une connaissance parfaite des méthodes et des procédés les mieux adaptés aux jeunes intelligences, être lui-même complètement maître des diverses branches d'instruction qu'il est chargé de communiquer aux autres. Après avoir su opérer le classement judicieux des élèves de sa classe, chacun suivant sa force, et introduire ainsi une sage organisation dans son école, il pourra bien enfin se mettre à l'œuvre, plein d'ardeur, de confiance, et avec les meilleures intentions; et cependant, en dépit de cette multiplicité de belles qualités qui semblent être autant de garanties de succès, il verra tous ses efforts rester sans résultat, son temps et ses leçons perdus, s'il ne remplit pas une dernière condition, s'il ne sait pas amener ses élèves à suivre la direction qu'il leur imprime, à respecter les règlements établis, à entendre dans le silence et le recueillement l'enseignement qui leur est donné; en un mot, s'il ne sait pas maintenir la discipline.

La question de discipline, messieurs, est donc pour nous une question de première importance. L'établissement de l'ordre est une condition indispensable de succès pour un instituteur. Voilà le but vers lequel il doit tendre tout d'abord, et pour s'épargner à lui-même mille peines inutiles, et pour l'efficacité de l'instruction qu'il doit donner, et aussi, et surtout pour l'avancement moral des enfants.

Le défaut d'ordre (plusieurs d'entre vous, messieurs, en ont sans doute fait la triste expérience), le défaut d'ordre fait le supplice du maître; c'est la négation de tout progrès, le vice capital, le fléau d'une école. Quel spectacle que celui d'une classe livrée à l'indiscipline! Vainement le maître serait-il plein de zèle, de dévouement, de savoir; vainement sacrifierait-il ses veilles, épuiserait-il sa santé: on ne l'écoute point; il se voit forcé d'interrompre à chaque instant ses explications pour adresser des avis à celui-ci, des reproches à celui-là; pour infliger des punitions à un troisième. Heureux encore doit-il s'estimer, quand les déplorables habitudes d'insubordination ne se traduisent pas, chez les élèves réprimandés, en réponses inconvenantes, quelquefois grossières, scandaleuses. La classe se passe ainsi, au milieu du tumulte et de l'agitation, sans utilité pour les élèves, sans autre résultat pour l'instituteur que la fatigue, l'ennui, le découragement, et peut-être le dégoût. Le bon ordre, au contraire, si propre par le silence et le recueillement qu'il fait naître, à rendre la tâche du maître plus légère, à lui faire aimer sa modeste profession, n'est pas moins nécessaire pour soutenir l'attention des élèves, pour les mettre à même de recueillir ces fruits de l'enseignement qu'ils ne sauraient goûter dans l'enceinte d'une école en proie à l'esprit de désordre et d'insoumission.

Ces deux bienfaits, toutefois, si précieux qu'ils puissent être, ne sont pas les seuls qui découlent du maintien de l'ordre dans nos écoles. Ce serait en effet se tromper étrangement que de voir dans l'instruction, dans les progrès intellectuels des élèves, le premier, l'unique but que nous ayons à nous proposer. Nous devons viser plus haut, aspirer à un plus noble succès. En exigeant le maintien de l'ordre, nous devons avoir pour objet d'éveiller dans le cœur des enfants, l'amour de la bonne tenue, de la soumission, de la régularité, plus encore (j'insiste sur ce point) plus encore que songer aux moyens de donner facilement l'instruction proprement dite. Nous devons faire de la sage observation du règlement un moyen d'éducation, prouvant par là que la discipline n'est pas un auxiliaire moins puissant pour développer les facultés morales que pour féconder celles de l'esprit dans nos élèves.

L'ordre n'est pas une abstraction. Il se montre, il éclate aux yeux de l'intelligence. Tout être, créé à l'image de Dieu, voit et sent la beauté de l'ordre. Les enfants ont, sous ce rapport, la même organisation que les hommes; il ne s'agit que de cultiver, de développer en eux un sentiment qu'ils tiennent du créateur. Mais de ce que l'enfant reçoit dès sa naissance le sentiment de l'ordre, n'allons pas conclure que, pour maintenir la discipline dans son école, un maître, quelqu'il soit d'ailleurs, n'a besoin que de vouloir; qu'il lui suffira de posséder une certaine dose de fermeté et d'énergie. Non, certes, il n'est pas donné à tout maître de réussir dans l'accomplissement de cette tâche, dût-il être doué du caractè-

re le plus ferme et le plus énergique. Le bon maître, le bon maître seul peut obtenir cet heureux résultat. Ecoutez ce que dit à ce sujet un de nos écrivains les plus compétents en matière d'éducation populaire. "Ce dont nous devons être bien persuadés d'abord, dit M. Matter, c'est qu'il n'y a pas de discipline possible pour les mauvais maîtres. Enseignez mal, dites des choses qui passent l'intelligence de vos élèves; expliquez-vous d'une manière obscure et défectueuse, laissez apercevoir que vous parlez à tort et à travers, et vous provoquerez avec l'hilarité un esprit d'insubordination qu'aucun châtiement ne saurait réprimer." Désirons-nous, au contraire, messieurs, que la discipline s'établisse parmi nos élèves? Sachons à fond nous-mêmes ce que nous voulons enseigner. Que nos leçons, mises à la portée des jeunes intelligences auxquelles elles s'adressent, portent un cachet de lucidité, d'animation, d'intérêt. Tachons de les rendre attrayantes, en tempérant ce qu'elles peuvent avoir de difficile et de rebutant, au moyen d'explications à la fois simples, claires et agréables. Si nous parvenons à nous faire écouter avec plaisir, nous aurons fait un grand pas dans la voie de l'ordre; disons mieux, les rigueurs disciplinaires, tristes satellites du désordre, nous seront inutiles avec des élèves dont nous aurons su captiver l'attention.

Malheureusement, nous ne saurions nous dissimuler qu'il est bien rare de posséder au plus haut degré l'art si difficile de plaire en instruisant, ignorons-nous d'ailleurs que le maître le plus zélé, le plus capable, aura constamment à combattre les défauts inhérents au jeune âge, la légèreté, la paresse, la turbulence. Pour triompher de tant d'ennemis, sans cesse renaissants, il est d'un homme prudent de bien se préparer, de n'entrer en lice qu'armé, pour ainsi dire, de toutes pièces.

Que l'instituteur ne compte donc pas sur ses seuls talents; mais qu'il appelle à lui toutes les ressources que peuvent lui procurer son intelligence et son caractère. Bien que les moyens à employer pour arriver au but désiré puissent varier suivant les usages reçus, suivant l'âge et le caractère des élèves, il existe pourtant certains principes applicables partout et dont l'expérience a démontré l'efficacité. Voulons-nous obtenir l'ascendant sans lequel rien de bon n'est possible dans une école, essayons de convaincre nos élèves que nous sommes leurs amis, et pour ne leur laisser aucun doute à cet égard, montrons-nous constamment soucieux de leur bien être, heureux quand il nous est donné de récompenser, affligés quand le devoir nous impose l'obligation de punir. En un mot, ainsi que le prouve si bien un excellent article dont vous avez pu lire tout récemment la reproduction dans le *Journal de l'Instruction Publique*, aimons nos élèves, et nous serons très avancés dans la science difficile de gouverner une école.

Outre cette condition principale, essentielle, il en est d'autres qui en sont tout simplement les corollaires et dont le concours est aussi d'une grande utilité pour l'instituteur. Je me hâte de vous les présenter aussi succinctement que possible, tels qu'indiquées par un écrivain dévoué au progrès intellectuel des classes populaires. Prévenons nos élèves contre les funestes effets de l'insoumission et de la paresse, en leur mettant sous les yeux l'exemple de tels et tels jeunes gens tombés dans le vice et la misère, après avoir commencé par être mauvais écoliers, après avoir été, dès leurs premières années, un sujet de scandale pour leurs condisciples. Inspirons-leur un désir ardent d'atteindre le but de leurs études, en leur montrant, d'un côté, l'ignorant voué au mépris, condamné, en quelque sorte, à vivre pauvre et misérable, dans les basses régions de la société; de l'autre, le jeune homme bien élevé, entouré de la considération publique, et pouvant aspirer aux plus hautes positions sociales.

Soyons impartiaux dans la distribution des récompenses et dans l'infliction des châtiements. Les enfants ont un regard d'aigle pour découvrir une injustice, et un seul acte de cette nature suffirait, sachons-le bien, pour détruire à jamais la confiance des élèves dans leur maître. Enfin, pour ôter aux enfants la plus grande partie des occasions de troubler l'ordre, pour faire disparaître presque tous les obstacles que le désœuvrement suscite contre le maintien d'une bonne discipline, rappelons-nous ce vieux proverbe, axiôme pour les enfants aussi bien que pour les hommes :

"L'oisiveté est la mère de tous les vices."

Veillons donc à ce que chaque élève soit constamment et utilement occupé pendant les heures d'étude.

De ce que l'ordre est un bien, une condition vitale de succès, tandis que le désordre est un mal, un principe de ruine pour nos écoles, nous sommes conduits à reconnaître la nécessité d'y maintenir le premier et d'en exclure le second. De là aussi la nécessité évidente d'employer, si nous voulons parvenir à ce double but, les récompenses et les punitions. Sans me hasarder à donner ici ma faible opinion en faveur de tel système plutôt que de tel autre, je crois qu'il est bon d'user, mais avec tout le tact, toute la prudence possibles, de cette double ressource pour affermir les principes de discipline dans le cœur des élèves. Soyons donc sobres de punitions et de récompenses; mais gardons-nous bien d'adopter ces théories ignorantes qui proscrirent, pour la direction des enfants, les punitions et les récompenses, quand Dieu les a jugées nécessaires pour diriger les hommes.

Je craindrais, messieurs, d'abuser de vos instans, en réclamant plus longtemps votre attention. Je me résume :

De la discipline naît le bon ordre dans une école. Cet ordre matériel, utile dans toutes les phases de l'existence de l'homme, présente ici des avantages tout particulièrement précieux.

Au point de vue intellectuel, il est la condition du succès des études, dont il garantit la suite et la régularité. Au point de vue moral, il est

essentiel pour la conservation des bonnes mœurs qui ne se maintiennent dans toute réunion d'enfants qu'à l'aide de la plus stricte surveillance. C'est donc en assurant l'ordre matériel, que vous pourrez établir, messieurs, l'ordre intellectuel et l'ordre moral; c'est ainsi seulement que vous pourrez accomplir votre triple tâche d'instituteurs chrétiens, l'éducation du corps, l'éducation de l'esprit, l'éducation du cœur.

A propos de question de discipline, je me permettrai d'ajouter un dernier mot à l'adresse de MM. les élèves-maîtres de l'école normale Jacques-Cartier.

S'il existe des établissements scolaires où les règles de la discipline doivent surtout religieusement s'observer, je n'hésite pas à dire que ces établissements sont nos écoles normales. Où trouver en effet des jeunes gens plus intéressés que les élèves-maîtres à la bonne tenue de l'école? Dans quel but sont-ils venus s'asseoir sur ces bancs? dans quel but, sinon celui d'apprendre à bien enseigner ce qu'ils auront bien appris? pourront-ils imprimer une bonne direction à ses élèves, si eux-mêmes se sont montrés impatients des règles de la discipline? On a dit avec beaucoup de raison que, pour savoir commander, il faut avoir su obéir. Que l'élève-maître se conforme donc à la règle de la maison; qu'il n'y voie qu'une contrainte salutaire dont le souvenir l'aidera puissamment à établir à son tour les fondements d'une discipline vigoureuse parmi les enfants dont le soin lui sera confié, à sa sortie de l'école. Que, dans ses rapports avec les professeurs de l'établissement, il se montre tel qu'il voudrait que ses propres élèves fussent à son égard. Celui, en effet, qui aurait refusé à ses supérieurs les égards qu'il leur doit, aurait plus tard bien mauvaise grâce à exiger pour lui-même respect, soumission et obéissance.

Que l'affabilité, les bons procédés caractérisent toutes les relations des élèves-maîtres entre eux et unissent dans une communauté de sentiments fraternels ceux pour qui il y aura bientôt dans le monde, et aux yeux de Dieu, identité de position, de travaux et de devoir.

Grâce à ces salutaires habitudes, contractées au sein de l'école normale, vous réussirez, MM. les élèves-maîtres; vous remplirez dignement votre sainte et modeste mission dans la carrière de l'enseignement. De bons élèves, de bons condisciples que vous êtes aujourd'hui, vous serez de bons maîtres.

Sur la proposition de M. Moffatt, secondé par M. Jardin, il est résolu :

Que des remerciements soient offerts à M. le surintendant de l'éducation, à M. Verreau et à M. Devisme, au premier pour ses paroles toujours pleines d'encouragement, et aux deux autres pour les excellents discours qu'ils viennent de prononcer.

Après les remerciements d'usage au président et au secrétaire, l'assemblée s'ajourna.

D. BOUDRIAS, Prést. pro temp.
C. LEROUX, Sect. pro temp.

Architecture des Ecoles.

(SECOND ARTICLE.) *

Nous avons dit, dans notre premier article, que l'économie n'était pas toujours opposée à une bonne distribution ni à une bonne construction de nos maisons d'écoles, et que, si l'on ne peut, avec aucune espèce de profit, marchander sur le salaire du maître, on le peut quelquefois sur le coût de l'édifice.

Le plus important, c'est d'abord de bien apprécier le rôle que devra jouer l'école pour laquelle on veut bâtir un édifice. Lafontaine a dit :

Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

Peut-être serait-il également vrai de dire que, dans notre pays, toute école commune de village veut être une *académie*, et que toute *académie* veut s'appeler *collège*. La raison ne s'en trouve pas précisément dans une pensée d'orgueil, l'ancien système des subventions y a été pour beaucoup. Il n'est pas même certain que l'on modère, aussi promptement qu'on le désirerait, cette tendance regrettable sous plusieurs rapports, en tenant, comme on se propose de le faire, plus compte de la chose que du nom.

Il est assez rare cependant que l'on ait donné à l'édifice que l'on élevait des proportions trop grandes pour son importance réelle, quelle que fût celle du nom dont on le décorait. Cela s'est vu, et une telle erreur serait d'autant plus fatale aujourd'hui que, par suite de difficultés financières, qu'il serait trop long d'expliquer dans cet article, il n'est pas

* Voir la livraison d'Avril.

probable que d'ici à quelques années il puisse être accordé d'aide pour ce genre de construction.

Le point capital, c'est donc de bien s'assurer d'abord des ressources dont on peut disposer, de l'importance relative de l'école que l'on veut établir, et d'y proportionner le plan de l'édifice.

Cela fait, le choix d'un site convenable est naturellement le second pas à faire; et c'est là souvent une question très délicate et grosse de mille espèces d'obstacles.

Lorsqu'il y a un village, il est bien rare que l'on n'y place point l'école, et alors, il y a peu de difficulté, quelle que soit l'étendue de l'arrondissement; mais si, comme cela arrive le plus souvent, il n'y a pas de groupe de maisons bien important, les deux extrémités de l'arrondissement s'efforcent de l'attirer de leur côté, et il y a trop souvent, malheureusement, une cause de dissensions, d'appel au surintendant de la décision des commissaires, et quelquefois même de procès devant les tribunaux civils.

Il est difficile de prescrire des règles, ou même de donner des conseils généraux dans une matière qui se complique de tant de conditions diverses; et surtout sur laquelle les questions de parti, les divisions et les animosités locales de tout genre ont un effet si général et si funeste. Il est à peu près inutile de recommander la modération, la conciliation, et encore bien moins l'abnégation et la soumission à des partisans qui ne veulent pas même comprendre les premiers intérêts de leurs enfants et les leurs, qui ne veulent pas voir que le trouble, l'anxiété, les dépenses que nécessitent leurs démarches l'emportent de beaucoup, la plupart du temps, sur les avantages réels ou prétendus de leurs projets.

Il n'est cependant pas inutile de dire qu'en général le meilleur site est celui qui est choisi en vue de la population, et non pas seulement d'après le nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles qui se trouvent d'un côté ou de l'autre de l'arrondissement, ce nombre étant sujet à varier considérablement d'une année à l'autre, et que des conditions importantes en fait de site sont la salubrité de l'endroit choisi et l'étendue suffisante du terrain. Cette étendue ne devrait être, dans aucun cas, de moins d'un demi-arpent carré. Il faudrait même un arpent carré pour que l'on pût avoir une jolie cour de récréation pour les élèves, avec un jardin et un petit verger pour le maître.

Si la maison d'école est construite dans un village où se trouve une église, il est tout naturel qu'elle soit près de l'église. Les élèves seront plus à portée de recevoir les soins du curé, et le voisinage immédiat de l'église est ordinairement la position la plus centrale et la plus avantageuse sous tous les rapports. Nous y mettrons cependant plusieurs conditions. La première, c'est que dans le voisinage de l'église il ne se trouve aucune usine, aucun abattoir ou autre endroit d'où puissent s'élever des émanations malsaines, et que le cimetière de la paroisse, qui est ordinairement contigu, soit entretenu de manière à ce que sa proximité ne puisse pas compromettre la santé des élèves. On évitera toujours cet inconvénient, lorsqu'on complantera d'arbres le cimetière et les alentours de l'église et de la maison d'école. On sait que les arbres purifient l'air, en exhalant une certaine quantité d'oxygène et en absorbant en retour beaucoup de gaz acide carbonique et des

autres gaz qui composent les émanations nuisibles. L'érable, les pins et les sapins indigènes, par leurs émanations balsamiques, augmenteraient encore cette condition de salubrité, et leur belle verdure égayerait le village et procurerait un ombrage dont les pauvres petits enfants, venus de loin, profiteraient avec plaisir. La seconde condition, c'est, comme nous l'avons déjà dit, que le terrain soit assez vaste pour que l'école puisse avoir une petite cour de récréation et un petit jardin, utile non seulement pour le maître qui en fera son profit, mais encore pour l'élève qui pourra y recevoir de petites leçons d'horticulture, et, qui sait? apprendre peut-être un peu de botanique sans trop s'en apercevoir.

Il est, d'ailleurs, essentiel dans un gros village que la maison d'école soit un peu retirée du chemin public. Il n'y a rien de plus triste qu'une école exposée à toute l'ardeur du soleil, sans arbres pour la protéger, ouverte, comme on dit, aux quatre vents, recevant toute la poussière du chemin, et constamment troublée par les mille bruits qui proviennent de la voie ou de la place publique. Le voisinage d'un cabaret, si une chose aussi détestable existe dans la localité, doit être aussi soigneusement évité. Nous ne voulons point parler d'un hôtel ou d'une auberge tenue avec décence, et sans que l'on y vend de liqueurs enivrantes aux jeunes gens du village. Nous devons ajouter, cependant, que le voisinage d'aucune espèce d'auberge ou de maison publique ne nous paraît nullement à désirer. Il faut encore éviter les terrains bas et humides, qui recevraient les eaux des terrains plus élevés, et, par-dessus tout, le voisinage des marais et des étangs d'eau stagnante; leurs émanations corrompent l'atmosphère, et les enfants ne sont que trop portés à y jouer, à y naviguer ou barbotter sur des bouts de planches, ou à s'y enfoncer jusqu'à mi-jambe, au grand détriment de leur toilette, de leur propreté, de leur santé, et de ces habitudes d'ordre, de décence et de respect de soi-même que l'on doit s'efforcer de leur inculquer.

Si l'on ne peut se procurer tous les avantages, ni éviter tous les inconvénients que nous venons de signaler, dans le voisinage immédiat de l'église, il vaudra mieux bâtir ailleurs, et même, s'il le faut, à l'une ou à l'autre extrémité du village, et braver pour cela toute l'opposition que ne manqueront point de soulever ceux qui voudraient absolument voir l'école littéralement à leur porte, et qui seront disposés à mesurer pouce par pouce l'avantage qu'une partie des familles aura sur l'autre.

La maison d'école devra être, s'il est possible, bâtie en pierre ou en brique, et le toit sinon couvert en fer étamé, du moins blanchi à la chaux, ou recouvert de quelque peinture ou préparation propre à le rendre peu combustible. On gagnera à ces précautions de toutes manières. On évitera les incendies, qui seraient encore plus fâcheux si l'école contenait une petite bibliothèque de paroisse ou d'arrondissement, ce qui sera bientôt le cas, nous l'espérons; on gagnera sur la prime de l'assurance réduite d'autant; enfin, on gagnera surtout à ne pas être obligé de dépenser beaucoup en réparations, et souvent à ne pas être obligé de reconstruire après quelques années d'essai.

Nous parlons seulement d'une école élémentaire, car une école modèle ou primaire supérieure, une académie, un col-

lége industriel, devraient toujours être construits de matériaux incombustibles, et il est probable que s'il est jamais accordé une subvention pour aider à ces constructions, il en sera fait une condition *sine qua non*.

La porte de l'école sera autant que possible, tournée vers le sud, et la fenêtre principale, au fond, s'ouvrira vers le nord, l'édifice présentant ses deux côtés au nord-est et au nord-ouest; les ouvertures du premier de ces côtés, surtout dans le district de Québec, devront être, s'il se peut moins nombreuses que celles de l'autre.

La porte, exposée au nord ou au nord-est, rendrait la classe difficile à protéger contre le vent, le froid et la pluie, et la fenêtre principale, s'il y en a une plus large que les autres, dans le cas où elle se trouverait s'ouvrir à l'est ou à l'ouest, exposerait trop les enfants aux rayons ardents du soleil et à une lumière trop vive.

(A continuer.)

Revue Bibliographique.

ARCTIC EXPLORATIONS,—par *Elisha Kent Kane, M.D.*, publié par Childs & Peterson, Philadelphie. 3 vols. So. 1857.

Le premier volume de cet ouvrage contient le récit du voyage de recherches et découvertes fait en 1850-51, et est dédié par l'auteur à M. Henry Grinnell, de New-York. C'est à ce généreux citoyen qu'appartenaient les deux vaisseaux à l'aide desquels se fit l'expédition. En tête du volume est un abrégé de la vie de Sir John Franklin, tiré d'*Allibone's Dictionary of Literature and Authors*, et la nomenclature des tentatives faites depuis 1500 jusqu'à nos jours pour découvrir un passage depuis l'Atlantique au Pacifique, à travers les mers polaires.

Suivant le tableau que nous avons sous les yeux, les Portugais auraient, les premiers, essayé de s'y frayer une voie. Les Anglais viennent ensuite, et ont été à peu près les seuls dont les navires se soient vus depuis dans ces parages désolés.

L'Océan Arctique, comme chacun le sait, a pour limites les côtes nord de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique, et occupe une étendue de près de quatre millions et demi de milles carrés. Les eaux qui s'y déversent sont considérables. Il entoure le pôle d'une zone de glace de trois mille lieues marines de tour. C'est une mer mystérieuse qui défie toute recherche et qui, depuis des siècles, fait le désespoir des navigateurs.

Le voyage que M. Kane nous raconte avait un double but: essayer, d'abord, et par tous les moyens possibles, de découvrir où étaient Sir John Franklin et les équipages de ses deux navires; puis, et secondairement, de faire, dans l'intérêt de la science, les observations que l'on pourrait, pourvu qu'elles ne nuisissent en rien à l'objet pour lequel l'expédition était entreprise.

C'est en 1844 que Sir John Franklin entreprit son dernier voyage; au commencement de l'année suivante, les apprêts en étant faits, il partit avec ses deux vaisseaux, l'*Erebus* et le *Terror*, montés par un équipage d'élite. Un baleinier les rencontra le 26 juillet 1843, au nord de la baie de Baffin. Ils étaient mouillés près d'une île de glace. Depuis lors, on n'en a plus entendu parler.

Tout ce que l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique avaient d'amis des sciences et de l'humanité (et ils sont nombreux) s'intéressa bientôt vivement au sort des infortunés marins. Non contents de réveiller les sympathies de ses compatriotes en faveur de Sir John Franklin, sa noble épouse fit en sa faveur un appel au nouveau comme au vieux monde. Cet appel a été entendu.—M. Henry Grinnell offrit ses navires, et le Congrès américain, de son côté, se chargea de fournir les équipages et prit le tout sous ses soins.

L'auteur consacre tout le second chapitre de son livre à décrire l'*Advance* et le *Rescue*, deux jolis bricks qu'il trouve admirablement conditionnés pour entrer en lutte avec la mer tourmentée du pôle. Il s'arrête avec complaisance sur certains détails d'aménagement et d'équipement indispensables à ceux qui vont dans ces latitudes. Les hommes qui l'accompagnent sont passés en revue, et quand, le 22 mai 1850, les aventureux marins quittèrent le port de la ville impériale, leur nombre formait un total de 33.

Le 7 juin, à midi, dans les eaux de Terre-Neuve, ils aperçurent un énorme banc de glace flottant d'une blancheur éblouissante. Le jour suivant, ils perdirent de vue la ville de St. Jean.

Le 17, M. Kane consignait ce qui suit dans son journal; c'est une belle description des jours dans les régions arctiques: "Le jour commence. La nuit dernière, nous avons lu le thermomètre sans l'aide de la lanterne et nous nous sommes totalement abstenus de nous servir de flambeaux. Aujourd'hui, le soleil se couche après dix heures et se lève avant deux, et, durant le brillant crépuscule qui précède sa lumière, il ne s'abaisse que de quelques degrés sous l'horizon. Sa trace étincelante s'efface à peine. Les mots *nuit* et *jour* me semblent ici des leures et d'invention purement arbitraire. L'obscurité qui nous apporte cette douce quiétude qui nous la fait aimer nous manque complètement, et j'ai peine, en me livrant au sommeil, à faire mentalement aux amis absents, le souhait de bonne nuit du voyageur dans d'autres climats. Nous n'avons vu qu'un banc de glace aujourd'hui. Il venait entre nous et le soleil qu'empourrait la mer de ses rayons et qui, ainsi caché derrière elle, donnait l'apparence d'une noire silhouette à l'énorme masse. Tandis que nous la regardions, un de ces changements d'équilibre, particuliers aux glaces flottantes, lui imprima une forte secousse. Au même instant, des myriades d'oiseaux, que nous n'avions pas aperçus et qui se tenaient cachés dans les anfractuosités de son sommet inhospitalier, s'envolèrent et revinrent ensuite à tire-d'aile tourner autour de leur pied-à-terre mouvant."

Le 20, les explorateurs étaient en vue du Groënland. Quelques jours plus tard, ils jetaient l'ancre dans la baie de Disco et apprenaient qu'une escadre anglaise, ayant la même destination que leurs deux voiliers, les avaient devancés de quelques jours.

L'île de la Baleine, en face de laquelle ils stationnaient, est habitée par quelques familles d'Esquimaux et appartient aux Danois. L'auteur fait une curieuse description des habitudes et des mœurs de ces pauvres insulaires. Leurs misérables huttes sont généralement de très petite dimension et souvent il a vu quatre à cinq familles entières entassées dans un périmètre de 16 pieds carrés. Il a même compté, dans dans une cabane qui n'avait pas plus de six pieds de circonférence, le père, la mère, le grand père et quatre enfants, plus quelques grossiers ustensiles dont ils se servent pour la cuisine, deux fusils, et de la litière où couchaient de petits chiens, et tout cela humide, enfumé, et d'une malpropreté repoussante. Sa visite dans cette île ne fut pas longue, on le congédia.

Le septième chapitre contient la narration d'une promenade faite en canot le long des côtes du Groënland. Lively est le chef-lieu de la partie septentrionale et contient la résidence de l'inspecteur Danois. La flore arctique y est passée en revue et ne semble, selon lui, rien envier à des climats plus favorisés.

Le 6 juillet, l'expédition atteignait Uppernavik, poste danois et dernière limite du monde habité. C'est là que se déposent et de là que s'expédient les lettres des voyageurs. Les communications entre hommes deviennent désormais impossibles. Le 10, la glace entrava la marche des navires. Partout et de tous côtés, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, elle couvrait la mer. Ce jour là, l'auteur voulut se donner le plaisir d'une chasse au loup marin, qui abonde dans ces parages; mais ces animaux, naturellement craintifs, prennent l'alerte au moindre danger et se cantonnent dans leur trou. Force lui fut donc de se rabattre sur une autre espèce de gibier, qui s'offrit à lui sous la forme d'un oiseau aux pattes noires avec un plumage d'une blancheur de neige. C'est le *Larus eburneus*, commun dans ces latitudes. Une battue que l'on fit à l'ours blanc quelques jours après n'eut pas plus de succès que la chasse au loup.

"Le 13 août, dit M. Kane, nous doublons le cap de Melville. Il pouvait être dix heures du soir. Je fus frappé de la manière irrégulière dont le soleil dardait ses rayons. Tout-à-coup je vis le ciel et la mer s'embraser autour et au-dessous de lui. D'épaisses colonnes d'une fumée sombre montaient sur l'horizon, s'allongeant et s'étendant en forme de panache à mesure qu'elles s'élevaient. Des taches noires auxquelles l'œil, à cause de la distance, prêtait des proportions énormes, se mêlaient à la fumée, opérant des mouvements tantôt d'ascension, tantôt de descente, et s'effaçaient ou reparaissaient à de courts intervalles. En contemplant ce curieux spectacle à l'aide de notre excellente lunette de Fraunhofer, nous vîmes les contours nettement dessinés d'un grand nombre d'îles de glace flottantes réfléchies dans l'air par la réfraction des rayons solaires. Leur image, doublée par l'inversion, conservait ce parallélisme vertical qui les caractérise, et de leurs sommets inversés sortaient les merveilleux nuages que nous prenions pour de la fumée."

(A continuer.)

Bulletin des publications et réimpressions les plus récentes.

Paris, Mai et Juin 1857.

DE BARANTE.—Etudes historiques, biographiques et littéraires, par M. le baron de Barante, de l'académie française; 2 vols. in-8; prix: 14 francs. Deux autres volumes paraîtront prochainement.

MENNECHET.—Matinées littéraires, nouvelle édition, 2 vols. in-18. Ce ouvrage est bien connu dans plusieurs de nos collèges, où il est donné en prix. La nouvelle édition, à cause de son format, doit être plus économique.

PONTMARTIN.—Causeries du samedi, in-18, deuxième série; prix: 3 francs.

MME. IDA PFEIFFER.—Mon second voyage autour du monde, trad. par de Sackau, Hachette, libr: 3 f. 50. Cet ouvrage est reproduit dans le Manuel général de l'instruction primaire de M. Barrau, parmi les lectures pour les élèves.

CARREL.—Œuvres politiques et littéraires d'Armand Carrel, mises en ordre, annotées et précédées d'une notice biographique sur l'auteur, par M. Lithé, de l'Institut, et M. Paulin, ancien gérant du *National*; tome 1er, in-8, 477 pages. L'ouvrage entier formant quatre volumes se complètera dans quatre mois; prix: 5 fr. par volume.

DUVERGIER DE HAURANNE.—Histoire du gouvernement parlementaire en France, tomes 1er et 2e; 15 francs.

GRATRY.—De la connaissance de l'âme, par M. Gratry, prêtre de l'oratoire; 2 vol in-8; formant partie du Cours de la Philosophie et faisant suite à la Connaissance de Dieu; 2 vols, et à la Logique, 2 vols. Cet ouvrage a un très grand succès. Prix: 12 francs.

LE BAS.—Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, fait par l'ordre du gouvernement, en 1843 et 1844, et publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique, tome 1er in-4o. Ce magnifique ouvrage sera composé de 12 volumes: Itinéraire 2 vols avec 72 planches; Inscriptions grecques et latines, 5 vols; 15 planches. Monuments d'antiquité figurés, 3 vols. 153 planches. Architecture, 1 vol. in-folio de 96 planches et un volume de texte in-4o.

CHENU.—Encyclopédie d'histoire naturelle, par le docteur Chenu, chirurgien major à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, professeur d'histoire naturelle. Cet ouvrage sera illustré de 3,000 gravures, 17 volumes grand in-8o sont en vente; ils comprennent: les quadrumanes, les insectes coléoptères, les papillons diurnes, les papillons nocturnes, les mammifères, la botanique, les oiseaux, les reptiles et poissons; prix de chaque volume: 6 francs 50 centimes.

DEMOGOT.—Histoire de la littérature française, in-18, 3e édition; prix: 4 fr. Hachette, libraire. Cet ouvrage fait partie de la collection de l'histoire universelle, publiée par une société de professeurs et de savans sous la direction de M. V. Duruy.

DOMENECH.—Journal d'un missionnaire au Mexique et au Texas, in-8.

DUPANLOUP.—De l'éducation, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, de l'académie française, 2d vol. traitant de l'autorité et du respect dans l'éducation. Nous publierons prochainement de copie.x extraits de cet admirable ouvrage.

LAVIRON.—Le christianisme jugé par ses œuvres, par M. l'abbé Laviron, ouvrage couronné au concours de la fête des écoles, par feu Mgr. Sibour, archevêque de Paris, le 2 décembre 1855, revu et corrigé par l'auteur; 2 vols. in-12.

ROHRBACHER.—Histoire universelle de l'église, 8e vol. de la 3e édition, précédée d'une notice de Charles de Sainte-Foi, augmentée de notes inédites de l'auteur et accompagnée d'un atlas spécial, par Dufour; prix: 5 francs.

PICTET.—Traité de paléontologie, 2e édition, revue et augmentée, tome 4, in-8, atlas in-4; prix: 20 francs.

VILLIAUME.—Nouveau traité d'économie politique, 2 vols in-8.

JOURDAIN.—Le budget de l'instruction publique et des établissements scientifiques et littéraires, depuis la fondation de l'université impériale jusqu'à nos jours, par M. Charles Jourdain, agrégé des facultés des lettres, chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes, in-8; 240 pages. Hachette, libraire; prix: 7 francs 50.

LECOQ.—Etudes sur la géographie botanique de l'Europe et en particulier sur la végétation du plateau central de la France, tome 6, grand in-8.

CHEVE'.—Dictionnaire des Papes ou histoire complète des Souverains Pontifes depuis St. Pierre jusqu'à Pie IX, considérés à la fois comme papes et comme souverains temporels, grand in-8, à deux volumes, tome 32e des encyclopédies de l'abbé Migne, librairie du Petit-Montrouge; prix: 7 francs.

COUSIN.—Philosophie écossaise, 3e édition, 1 vol. in-8; prix: 3 francs.

LYELL.—Manuel de géologie élémentaire, traduit de l'anglais sur la 5e édition, 2 vols. in-8; prix: 20 francs. Cette traduction est publiée avec l'approbation de l'auteur.

DUBARRY.—Code de l'instruction primaire et des salles d'asile ou recueil complet des lois, décrets et instructions ministériels rendus sur ces deux matières depuis 1850, suivis d'une table alphabétique et analytique, in-12, 365 pages.

BARRAU.—(Théodore.) Du rôle de l'éducation dans la famille, 1 vol. 8. Cet ouvrage a remporté le premier prix offert par l'Académie française cette année, au concours ouvert sur ce sujet. M. Barrau est déjà bien connu de nos lecteurs comme rédacteur du manuel général de l'instruction primaire auquel nous faisons de nombreux emprunts. Nous reproduisons prochainement plusieurs chapitres de cet ouvrage.

FREVOST-PARADEL.—Du rôle de l'éducation dans la famille. L'auteur a obtenu le second prix. On peut venir après M. Barrau et avoir fait encore un excellent ouvrage.

New-York, Mai et Juin 1857.

COLTON'S ATLAS OF THE WORLD.—H. Colton & Cie., libraires. C'est un Atlas en deux volumes, format in folio. Chaque carte est suivie d'une grande page de texte abondant surtout en statistiques. Le texte est écrit par M. Fisher, auteur de plusieurs ouvrages du même genre. Le premier volume contient tout ce qui touche aux deux Amériques : le second embrasse le reste du monde. La partie qui concerne les Etats-Unis est puisée à des documents officiels. Ce qui regarde le Canada nous paraît tiré des essais qui ont été publiés pour l'exposition de Paris. Il n'y a pas dans cet ouvrage le parti pris de dénigrement que l'on remarque dans presque tous les ouvrages publiés aux Etats-Unis envers les pays catholiques. Cependant nous n'oserions nous rendre garans de l'impartialité de l'auteur, ni de la correction de ses statistiques en fait d'éducation et de moralité. Paris, d'après ces statistiques, renfermerait plus d'ivrognes que les autres capitales de l'Europe et nous avons toujours cru le contraire. L'ivrognerie est loin d'être un vice national chez les Français. La première partie de cet ouvrage a paru en 1852, et même nous croyons avoir vu avant cette année quelque chose de la seconde.

COTTON IS KING "or the culture of cotton and its relations to agriculture, manufacture and commerce, and also to the free colored people of the United States;" Derby and Jackson, libraires. C'est une thèse économique, statistique et industrielle en faveur de l'esclavage.

ILLINOIS AS IT IS, by Fred Gerhard, New York, Fowler et Wells.—Tous les Etats de l'Ouest publient leurs *gazetiers* qui ne manquent point d'intérêt ici, grâce à la question de l'émigration canadienne. Il va sans dire que les récits merveilleux qu'ils contiennent doivent être acceptés avec plus ou moins de précaution, et surtout il faut toujours suppléer soi-même au chapitre des mécomptes et des inconvénients qui se trouve invariablement omis dans ces ouvrages.

LIFE "in its lower, intermediate and higher forms, or manifestation of the Divine Wisdom in the natural history of animals," by Philip Henry Gosse," Robert Carter and Brothers, libraires.

Montréal, Mai et Juin 1857.

GRAMMAIRE ANGLAISE, spécialement à l'usage des jeunes canadiens, par un professeur de Saint Viateur : De Montigny et Cie, imprimeurs—en vente chez les principaux libraires, un volume in-12 de 99 pages, proprement cartonné. *Corrigé ou clé* des exercices de la même grammaire, un volume in-12, de 44 pages.

SOUVENIRS historiques sur la seigneurie de Laprairie, par J. Viger, écr., ancien et premier maire de Montréal, 13 pages in-8. C'est une de ces intéressantes pages d'archéologie canadienne que M. le commandeur Viger jette ainsi de temps à autre au public, mais qu'il devrait réunir en un ou plusieurs volumes et classer avec méthode.

Québec, Mai et Juin 1857.

ESTAT présent de l'église et de la colonie française dans la nouvelle France, par M. l'Evêque de Québec. Ceci est une réimpression faite par Augustin Côté et Cie., libraires, d'une lettre écrite par le second évêque de Québec, Mgr. de Saint Valier, où il rend compte à un de ses amis de son premier voyage du Canada et de l'état où il a laissé l'église et la colonie. Cette lettre fut publiée par Robert Pepie, à Paris, en 1688. La réimpression forme une jolie brochure de 102 pages, ornée d'un portrait de Mgr. de Saint Valier et d'une jolie vignette représentant le couvent de l'Hôpital général près de Québec. La lettre est précédée d'une biographie anonyme du second évêque du Canada. Il est beau de voir les efforts qui se font parmi nous pour conserver nos souvenirs et nos traditions historiques, et cette publication mérite, à ce titre, l'encouragement public.

DISSERTATION familière calme et intégrée sur la question d'un havre de refuge dans le bas du fleuve St. Laurent, par J. B. E. Chamberland, instituteur; Fréchette, éditeur.

C'est une réponse à une brochure écrite par M. Smith, ancien instituteur, intitulée : *Havre de refuge*.

Petite Revue Mensuelle.

Le mois de Juin qui, cette année, comme à l'ordinaire, a été le mois des solennités religieuses et nationales, s'est trouvé malheureusement assombri par de tristes événements.

Nous parlerons des choses tristes des premières, et nous réserverons pour la fin les scènes gaies et consolantes.

Et, d'abord, ça été pour le clergé catholique du Canada une époque de deuil assez remarquable. Mgr. Gaulin avait à peine reçu de la presse du pays un juste tribut d'éloge nécrologique, que son successeur au siège épiscopal de Kingston, Mgr. Phelan, depuis longtemps administrateur de ce diocèse, allait rejoindre son prédécesseur dans sa tombe encore entrouverte ! Ces deux décès venaient d'attrister le sacerdoce, lorsqu'un prêtre éminent, dans une position moins élevée, mais un homme possédant les sympathies de tous ceux qui le connaissaient, et méritant certainement d'être beaucoup plus connu qu'il ne l'était, M. Duquet, l'ancien supérieur, et, si l'on peut ainsi s'exprimer, le second fondateur du collège de Ste. Thérèse de Blainville, laissait, pour un meilleur, ce monde, où lui aussi *passa en faisant du bien*. Quelques mots sur ces hommes vénérables, qui ne laissent après eux que de bons et doux souvenirs, ne seront pas de trop dans un journal destiné à la jeunesse, qui *s'instruit surtout par l'exemple*.

Mgr. Rémi Gaulin naquit dans la basse-ville de Québec, en 1787, et il est très remarquable que cette partie de l'ancienne capitale aux rues tortueuses, étroites et sombres, ait déjà fourni deux évêques et un archevêque à notre pays : Mgr. Panet, né dans la rue St. Pierre, Mgr. Signai, né dans la rue du *Saut au Matelot*, et Mgr. Gaulin, né dans la rue du *Cul-de-Sac*.

Mgr. Plessis, dont le tact était, pour bien dire, infaillible, distingua de bonne heure les qualités précieuses du jeune Gaulin, et l'adjoignit à M. M'Donnell, pour la desserte très difficile des missions du comté de Glengarry et de la partie avoisinante du Bas-Canada. Le prêtre Canadien, à cette époque comme aujourd'hui, et encore plus qu'aujourd'hui, pouvait s'attendre à se voir d'un jour à l'autre transporté d'une extrémité à l'autre de l'Amérique. La connaissance que M. Gaulin avait acquise de la langue Gaëlique fit que Mgr. Plessis l'emmena avec lui dans sa visite des îles du golfe, qui faisaient partie de son vaste diocèse, et dans lesquelles se trouvait une population Ecossoise comme dans le Haut-Canada. On assure qu'il avait déjà l'intention de le préposer à la desserte du poste important d'Arichat.

"M. Gaulin, dit l'auteur d'une biographie publiée dans le *Journal de Québec*, était bien propre à commander le respect et l'estime de tous. Parvenu à un haut degré de connaissances variées et étendues sur l'écriture sainte, bien versé dans la théologie et la controverse, alliant un zèle à toute épreuve à une piété et à une ferveur angéliques, à une bonté de cœur qui se manifestait en tout, cet excellent missionnaire se plaisait partout où il y avait du bien à faire." Lorsqu'il arriva à Arichat, il y trouva une population de toutes races. Ecossois, Irlandais, Acadien, Canadien, Américain, Sauvage et Jersiais, le petit peuple de cet endroit était comme une mosaïque de toutes les nations. Le missionnaire se fit aimer de tous, et fut également regretté de tous lorsqu'il partit, en 1812. Rappelé dans le Bas-Canada, M. Gaulin fut successivement curé ou missionnaire de St. Luc, de Saint Athanase, de l'Assomption, de Sainte Scholastique et du Saut au Récollet.

Ce fut en 1833 qu'ayant été désappointé dans la demande qu'il avait faite de M. Weld comme coadjuteur, le pape ayant élevé cet ecclésiastique distingué à la dignité de Cardinal, Mgr. M'Donnell, évêque de Kingston se souvint de son ancien collaborateur et demanda qu'on lui adjoignit M. Gaulin. Sacré d'abord évêque de Tabraca *in partibus infidelium*, ce dernier devint évêque de Kingston en 1840, par la mort de Mgr. McDonnell. Cet évêché était, nous croyons, le premier morcellement de l'immense diocèse de Québec, qui, jusqu'à l'administration de Mgr. Plessis, avait compris toute l'Amérique anglaise. L'évêché de Kingston, tel qu'il était du temps de Mgr. Gaulin forme aujourd'hui cinq diocèses : ceux de Kingston, de Bytown, de Toronto, d'Hamilton et de London ; et l'on peut juger par cette vaste étendue sur laquelle étaient disséminées de rares et pauvres populations catholiques de toute origine, et parlant qui le français, qui l'anglais, l'écossois ou le sauvage, de toute l'activité, de toute l'énergie et en même temps de tout l'esprit de conciliation dont devait être doué notre vénérable compatriote. Il se distingua surtout par son zèle pour le service des pauvres et pour l'instruction de la jeunesse, et c'est à lui que l'on doit l'état prospère du collège de Regiopolis et l'établissement du pensionnat des Sœurs de la Congrégation dont il a doté la ville de Kingston. La maladie l'ayant forcé d'abandonner son diocèse à son coadjuteur, il revint, en 1845, prendre de nouveau la direction de la cure de l'Assomption, où il resta jusqu'à ces dernières années. C'est à Ste. Philomène, le 8 de Mai dernier, qu'est mort le second évêque catholique du Haut-Canada, à l'âge de 70 ans, après une existence remplie de travaux, de courses et de missions, et de toutes les fatigues de l'épiscopat dans un pays vaste et nouveau.

Mgr. Patrice Phelan naquit en Irlande, dans le diocèse d'Ossory, le 1er Février 1795 ; il était encore enfant lorsque sa famille émigra au Canada, et il fit ses études au collège des Sulpiciens de Montréal. Ordonné prêtre en 1825, il entra dans cette maison où il fut chargé pendant seize ans de la direction de l'importante population irlandaise catholique de Montréal. Il s'y distingua surtout en s'y faisant l'apôtre de la tempérance, et fut

s'acquérir une popularité qu'il mit à profit à l'occasion d'une émeute très grave parmi ses compatriotes à Lachine. Il rendit un service signalé en appaisant les émeutiers, que la présence de plusieurs compagnies de soldats n'avait pas encore pu disperser. Lorsqu'il quitta Montréal pour Bytown, il y eut parmi ses expansifs et zélés compatriotes une autre espèce d'émeute toute de charité et de regrets, et la scène qui se passa au séminaire de Montréal, au moment de son départ, est peinte dans les journaux de l'époque comme digne des temps de la primitive Eglise. De Bytown, M. Phelan passa à Kingston, où il devint le coadjuteur de Mgr. Gaulin en 1843, et où il prit, en 1851, les rênes de l'administration. Il sut s'attirer, d'une manière toute particulière, l'estime des protestants de son diocèse, déploya cependant le plus grand zèle, poussa avec vigueur la construction de sa cathédrale, et fonda un hôpital des Sœurs-Grises. La fatigue qu'il éprouva à la cérémonie des obsèques de son prédécesseur et à la consécration d'une église qu'il fit quelques jours plus tard, causèrent la maladie dont il mourut le 6 juin, à l'âge de 63 ans.

Près de celle de ces deux prélats, tombés à une si courte distance l'un de l'autre, vient se placer la mort du modeste curé de Ste. Thérèse. Et nul ne lui disputera ses titres à la respectueuse sympathie de nos lecteurs, lorsque nous dirons que c'est à sa persévérante énergie, à sa calme et forte raison, à son abnégation sans mesure comme sans efforts apparents, que l'on doit la prospérité et même l'existence du beau collège qu'avait fondé M. Ducharme.

Ste. Thérèse n'a point les avantages que l'on trouve dans la plupart de nos villages canadiens ; il n'est pas assis sur le bord d'un lac, d'un fleuve ou d'une rivière, et l'eau qui égale et diversifie presque tous nos paysages ne vient pas relever celui sur le fond duquel il se détache. Cela fait regretter tout d'abord que le joli collège qui porte le nom de ce village n'ait pas été plutôt construit à la tête du pont de Ste. Rose, dans ce site charmant auquel l'eau si bleue et si calme de ce bras de l'Ottawa, et les verdoyants et innombrables îlots qui le parsèment, donnent une si pure et si naïve fraîcheur. Cependant, à mesure que l'on s'avance par une route longue, étroite et passablement désolée vers le village, on se prend à aimer les deux flèches gothiques de l'église, espèce de compromis entre deux ou trois styles d'architecture, les hauts peupliers qui l'entourent, et le beau collège dont le dôme élégant s'élève au milieu d'une pimpante forêt de jeunes érables. Tous ces arbres, et le parterre qui s'étend devant la cour de récréation, et le jardin et le verger, et le collège lui-même, sont l'œuvre de M. Duquet. Et, lorsque nous disons son œuvre, nous ne voulons pas seulement dire l'œuvre de son imagination, de son énergie, et de son habileté d'architecte et d'agronome, nous pouvons dire l'œuvre de ses mains, car, à toutes ces choses, il a lui-même travaillé comme un simple ouvrier.

Aussi, lorsque, dans la chapelle intérieure du collège, au milieu de tentures funèbres qui la décoraient, au milieu du silence plus funèbre encore qui régnait en attendant le moment où devait commencer l'imposante psalmodie de l'office des morts, nous entendîmes, au lever du soleil, s'élever doucement et par degrés, comme l'ouverture d'un concert céleste, les mille voix des petits oiseaux cachés dans les arbres dont les vertes cimes rasaient les fenêtres ; nous crûmes un instant que tous ces petits hôtes d'un séjour enchanteur, venaient remercier et bénir une dernière fois celui à qui, comme tant d'autres, ils devaient un asile heureux et paisible.

Un clergé nombreux, venu de toutes les parties du diocèse de Montréal, et augmenté par des députations de l'Université Laval, du collège de Montréal, de ceux de St. Hyacinthe, de l'Assomption et de Terrebonne assistait aux obsèques de M. Duquet, et put entendre l'éloquente et touchante oraison funèbre que prononça M. le supérieur Tassé.

M. Duquet était âgé de 46 ans : une longue maladie, pendant laquelle il n'a cessé de se rendre utile et de présenter à tous le type du véritable philosophe chrétien, l'a conduit doucement à sa fin prématurée. Nous extrayons de la biographie publiée dans la *Patrie*, le passage suivant qui nous paraît indiquer un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des Canadiens :

" M. Duquet a toujours porté le plus vif intérêt à la classe si importante des cultivateurs. Né et élevé parmi eux, il connaissait parfaitement leurs besoins et leurs bonnes qualités, et il s'affigeait plus que personne des efforts que l'on fait pour tromper l'habitant des campagnes, et pour lui arracher sa bonne foi, sa droiture naturelle, et toutes les vertus qui font aujourd'hui son bonheur. Il affectionnait singulièrement l'agriculture, et il ne cessait, dans toutes les occasions, de l'encourager par ses conseils et son exemple ; les fermes qu'il a conduites sont de véritables fermes-modèles. Dans le printemps de 1851, à l'occasion du traité d'agriculture distribué par l'ordre de Lord Elgin, il donna, quoique malade, plusieurs lectures publiques sur ce sujet important. Ses leçons étaient tout à fait pratiques, à la portée de tout le monde, et elles profitèrent effectivement à un grand nombre."

Sans doute que la mort de tous ces hommes de bien est triste ; mais qu'est-elle auprès de la terrible catastrophe du *Montreal* ? Ici il ne s'agit point de quelques âmes pieuses préparées depuis longtemps à la mort ; mais de centaines de victimes brûlées ou noyées, sans autre avis que le terrible cri d'alarme qui fut, hélas ! poussé trop tard pour leur salut.

En vérité, la petite revue est bien malheureuse. Elle qui voudrait être l'apôtre du progrès illimité, il lui faut chaque mois enregistrer quelques-

uns de ces affreux malheurs qui viennent donner le démenti à toute notre sagesse et souffleter brutalement l'orgueil de notre science !

Encore sommes-nous heureux dans ce terrible accident de constater des actes d'héroïsme comme celui du jeune Lamontagne, qui sauva quatre enfants sur la porte d'une cabine, n'étant lui-même âgé que de treize ans ; de M. Labelle, qui se distingua également par son courage, et du brave capitaine Côté, à qui tant de passagers doivent leur salut. Un journal a proposé une souscription pour faire frapper une médaille commémorative de ces actes de dévouement, et nous sommes heureux de voir que cette proposition est en voie d'accomplissement.

En même temps, nous devons saisir cette occasion d'insister sur une idée que nous avons déjà plusieurs fois émise. Tous ceux qui se sont sauvés, et surtout ceux qui ont eu la douce satisfaction de pouvoir sauver quelques-uns de leurs semblables, ont dû ce bonheur à la connaissance de la natation. Cet art si facile à apprendre, si important, disons mieux, si nécessaire, ne devrait-il pas s'enseigner dans toutes nos maisons d'éducation ? Dans ce siècle où l'on passe une partie de sa vie sur l'eau, entouré de toutes sortes de périls, n'est-il pas presque aussi nécessaire de savoir nager que de savoir marcher, et l'un n'est-il pas, après tout, presque aussi naturel, presque aussi indispensable que l'autre ?

Malgré tout ce qu'il a eu de sinistre, le mois de juin a été cependant égayé et, pour bien dire, réhabilité par les grandes solennités de la Fête Dieu et de la Saint Jean Baptiste. Ces deux fêtes ont été plus belles et plus resplendissantes encore qu'à l'ordinaire, et elles ont été presque partout relevées par l'éclat que leur a donné la présence de notre nouvelle milice canadienne. La St. Jean-Baptiste a été célébrée, cette année, avec une pompe inusitée, avec un redoublement d'ardeur patriotique, non seulement dans nos deux grands centres de population, à Québec et à Montréal, mais encore aux Trois-Rivières, à St. Hyacinthe, à Ottawa, sur les frontières du Haut-Canada, et dans presque tous nos villages. Les collèges aussi se sont laissés aller à cet élan patriotique, et nous avons surtout lui avec plaisir le récit de tout ce qui a été fait pour chômer dignement notre grande fête nationale par les élèves du séminaire de Nicolet.

Ce réveil éclatant du sentiment national est bien fait pour nous consoler des pertes que nous faisons tous les jours par l'émigration, pertes que les statistiques locales reçues à ce bureau n'indiqueraient point comme aussi grandes qu'on les représente, si l'on ne tenait compte de l'étonnante fécondité de nos familles.

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en citant à ce sujet une phrase de l'éloquent discours prononcé à Québec par M. Jolicœur.

" Pour faire la part de chacun, si parmi ceux dont nous regrettons l'absence, il en est qui, dévorés de la soif de l'or, ou qui, impatients de secouer le joug de l'autorité paternelle, ont cru qu'on pouvait légèrement frustrer son pays de la part de services que, dans les plus humbles états, on est appelé à lui rendre, malheur à eux aussi ! Car un écrivain l'a dit : " La patrie, c'est la famille en grand." Or, de même que le membre d'une famille qui n'y apporte pas sa part de services, de bonheur, est un mauvais, parent de même, celui qui jouit des avantages d'avoir une patrie sans en accepter toutes les charges, forfait à l'honneur et est un mauvais citoyen."

" Mais je m'arrête ; dans un jour comme celui-ci, on ne doit avoir à la bouche que des paroles d'espérance et d'amour. Plaignons nos frères absents, sans cesser de les aimer. Espérons que, sous l'impulsion d'un gouvernement sage et éclairé, nous verrons, dans un jour qui n'est pas éloigné, surgir partout sur notre sol, surgir comme par enchantement des centaines de villages, nouveaux foyers de civilisation, boulevards de notre nationalité. Quant à nos frères qui vivent sous d'autres cieux, puissent-ils revenir bientôt consoler la patrie en pleurs ! Alors oubliant le passé et renouvelant la parabole si touchante de l'enfant prodigue, nous tuerons le veau gras en leur honneur, et, après avoir gémé sur leur absence, nous nous livrerons sans réserve aux joies du retour."

On s'abonne, pour CINQ CHELINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur.

On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au "Lower Canada Journal of Education" rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. John Radiger, assistant-rédacteur.

Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix : un chelin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Éducation à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec et pour la campagne en adressant au bureau de l'éducation une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.